

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des États-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyalisme d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-3-37) Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Montréal, mardi 22 juin 1943

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361*

SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration : BELAIR 3361
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 3361

La grève crée de graves inquiétudes pour l'industrie de guerre américaine

(voir au page 3)

Le suprême appel de MM. Denis, Trudeau et Langevin

Nouveau plan d'accord entre Giraud et de Gaulle

Pour la presse acadienne — Il faut un nouveau coup de collier — Que personne n'attende d'être sollicité, que tous, au contraire, fassent autour d'eux le plus de propagande possible — L'oeuvre est urgente et le temps presse

Le président de la campagne pour la presse acadienne, M. Raymond Denis, le président de la section des noms réservés, M. Maurice Trudeau, le président des arrondissements paroissiaux, M. J.-H.R. Langevin, lancent au public un suprême et pressant appel.

Ils supplient tous les hommes de bonne volonté qui veulent souscrire, tous ceux qui peuvent exercer autour d'eux une salutaire influence, de se hâter, d'envoyer leurs offrandes, — s'ils ne l'ont déjà fait, — de provoquer autour d'eux des souscriptions nouvelles.

Un mot, souvent, suffit à déclencher un geste généreux.

Le temps presse. La souscription se termine jeudi, fête de la Saint-Jean-Baptiste. Il faut que, jeudi soir, l'on soit en état de télégraphier aux chefs acadiens que le morceau est emporté, — et de brillante façon: que le diocèse de Montréal n'a voulu se laisser dépasser par aucun autre.

Il s'agit, tous ceux qui se sont arrêtés à y réfléchir le reconnaissent, d'une question essentielle.

Du double point de vue religieux et national.

Aider des catholiques, exposés à tous les dangers que signalent leurs chefs, à se garder fermes dans la foi, à conquérir leurs libertés, à se bâtir un régime d'écoles qui leur permette de fortifier leur vie religieuse, c'est une oeuvre de haut apostolat.

C'est une façon aussi de préparer des apôtres, pour le pays et pour l'étranger. Car plus le milieu sera favorable, plus il y a chance que s'y multiplient les vocations.

Aider des gens de sang français à se grandir, à améliorer leur situation générale, ce n'est pas seulement faire acte de charité fraternelle. C'est nous protéger nous-mêmes, en solidifiant nos avant-postes, en multipliant les forces de vie française sur ce continent.

Du point de vue le plus matériel, le plus simplement utilitaire, c'est un geste de prudence aussi et de sagesse. Comme le disait un jour M. Denis, c'est faire un placement, un placement qui rapportera, et beaucoup, dans tous les domaines.

En dehors des frontières de notre province, il y a au Canada plus de trois quarts de million d'hommes de Foi catholique et de langue française. C'est une force qu'il serait absurde de négliger.

Dans la plupart des esprits, la conviction doit être faite. Nous sommes en face d'un devoir urgent. L'aide qu'on nous demande prend la forme la plus efficace, la plus durable. Les évêques acadiens nous disent que c'est d'un journal quotidien qu'ils ont présentement le plus vif besoin. Ils savent qu'avec ce journal ils seront capables d'écarter

Arthur Vallée

Voici plusieurs jours, hélas! qu'on avait perdu tout espoir. Arthur Vallée lui-même savait qu'il pouvait d'un moment à l'autre succomber, qu'il ne lui restait, au maximum, que quelques semaines de vie.

Cet homme de soixante ans, plongé jusqu'au cou, voici deux ou trois mois à peine dans un tourbillon d'affaires, a vu venir la mort avec calme et sérénité, avec une plausibilité même parfois, avec une virile piété.

Arthur Vallée a tenu au barreau et dans les affaires une place considérable. Dès que le bruit se répandit qu'il était frappé à mort, ceux qui le connaissaient bien lui firent, comme c'est un peu l'habitude, une immédiate oraison funèbre. Nous avons entendu plusieurs de ces jugements: ils étaient identiques par le fond. Vallée, disait-on, était la droiture même. Sa parole faisait autorité. C'était une haute conscience. Il était patient, tenace, extrêmement travailleur, ne laissant rien au hasard. Quand il avait accepté une tâche, on pouvait être assuré qu'il la poursuivait jusqu'au bout de ses forces... Et qu'il trouverait toujours le temps de faire la besogne dont il s'était chargé.

Ce n'est point comme avocat ou comme homme d'affaires que Vallée, toutefois, vivra le plus longtemps. Son nom est lié à l'histoire de l'Université de Montréal. Il a été l'un des grands ouvriers de l'Université nouvelle et ce doit être pour lui une poignante douleur que de tomber à la veille de la haute manifestation qui en marquait le succès. Son absence fut, en tout cas, pour ses collaborateurs et ses amis, l'occasion d'un chagrin profond. On aurait tellement aimé voir prendre sa part du triomphe celui qui avait tant fait pour le préparer.

Il y avait autre chose. L'Université n'en a point fini avec les difficultés et les traverses, et que n'attendent-ils encore de l'homme jeune, tout plein, d'expérience, entouré de l'estime de tous et qui avait déjà réalisé pour elle de si belles choses?

Une grande espérance vient de s'éteindre.

Arthur Vallée sera difficilement remplaçable en beaucoup d'endroits, mais nulle part davantage, nulle part autant qu'à l'Université. De la disparition de cet homme modeste, qui ne courait jamais la publicité, qui a fait beaucoup de besogne, et presque pas de bruit, on pourra dire, sans exagération, que c'est une perte nationale.

Le mot l'eût peut-être surpris, il n'en est pas moins vrai.

Nous prions Mme Vallée et les siens d'agréer dans leur grand deuil l'hommage de notre profonde sympathie.

Omer HEROUX

Chacun garderait ses troupes distinctes — Giraud commandant en chef en Afrique du Nord — L'avis du général Eisenhower en faveur de Giraud — De Gaulle paraît accepter le projet — Nouvelles négociations — Les deux ans de guerre de la Russie

L'HEURE DU "SECOND FRONT" APPROCHE

Il y a deux ans ces heures-ci que la Russie s'est trouvée en guerre avec l'Allemagne, — guerre lancée par Hitler contre son alliée d'août 1939. Il avait signé un traité avec elle, par l'entremise de Ribbentrop, afin de l'immobiliser tandis qu'il se lançait contre la Pologne. Celle-ci à peine vaincue et écrasée, Hitler en céda une partie à Moscou, qui l'accepta et entreprit immédiatement de s'annexer ce territoire tout comme s'il avait toujours été partie de la Russie. Prise entre l'Allemagne victorieuse d'une part, et la Russie annexionniste de l'autre, la Pologne a temporairement disparu, une partie de sa population a été transplantée, tant par la Russie que le Reich, des centaines de mille Polonais sont morts ou ont été dispersés, des milliers de soldats et d'officiers polonais ont disparu, de même que des milliers d'enfants du pays. Et puis, en juin 1941, l'Allemagne ayant pris plusieurs pays continentaux, crut que c'était l'heure pour elle de s'annexer de larges tranches de la Russie et d'entreprendre de réduire à l'impuissance une nation dont la guerre avec la Finlande avait singulièrement ébranlé la réputation militaire. Aussi, Moscou se vit-il, il y a deux ans, aux prises avec Berlin qui dénonçait le péril communiste du Hitler, après l'avoir condamné, avait fait par opportunisme des chefs communistes ses alliés provisoires. Il les avait intéressés à sa victoire, pour le temps que cela faisait son affaire. Il les prit à revers dès qu'il crut pouvoir venir à bout de la Russie, une fois la France, la Yougoslavie, la Belgique, la Hollande, la Norvège, le Danemark et la Grèce conquises ou écrasées. L'Angleterre, qui avec la France s'était trouvée déçue en août 1939 par l'adhésion de la Russie à la politique allemande dirigée contre la Pologne, se trouva un matin de juin 1941 alliée à la Russie par la force des choses. Depuis, on sait ce qui se passe et comment, ou lieu d'avoir réussi à mettre à bas la Russie, Hitler a reçu d'elle de si durs coups qu'on peut dire que, vers l'hiver 1941-1942, le prestige militaire du Reich a commencé de baisser. Maintenant, la Russie, appuyée par de l'aide anglo-américaine, célèbre le deuxième anniversaire de son entrée en guerre et insiste pour qu'il y ait le "second front" allié dont on a tant parlé ces mois-ci.

LE SECOND FRONT

Il y a déjà plusieurs fronts, outre celui de la Russie; mais ce que celle-ci entend par second front, c'est le déclenchement d'une offensive continentale, en Europe, par les Alliés, qui du reste s'y préparent et l'ont déjà lancée dans les airs, en attendant qu'il leur soit possible de débarquer sur le continent, soit en Italie, soit en France, soit dans les Pays-Bas, soit dans les Balkans, des centaines de mille hommes pour combattre l'Allemagne dans les pays occupés. S'il n'y a pas eu jusqu'ici ce "second front", c'est d'abord qu'il fallait en terminer les gigantesques préparatifs, et aussi qu'il y avait nécessité de bayer de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée les soldats et les navires de l'Axe. Il n'y a plus de soldats ennemis en Afrique du Nord, et quant à la marine de guerre de l'adversaire, il n'y a plus que des navires italiens pour la plupart à l'abri dans des ports d'où, néanmoins, ils peuvent encore lancer quelques sorties par surprise, mais d'où ils ne peuvent mener aucune campagne maritime suivie et réellement dangereuse. L'heure approche, de l'admission, même des Anglo-Américains, du second front que la Russie demande depuis des mois, mais dont le lancement eût paru prématuré, s'il avait eu lieu avant le nettoyage relatif de la Méditerranée et celui, réussi à fond, de la Tunisie et de la Libye jusqu'à l'Egypte, sur la terre africaine. "Sans le second front, pas de victoire finale possible", dit Moscou. Et c'est la vérité. L'entrée de la Russie en guerre, eut pour cause sa propre défense territoriale d'abord, ensuite et toujours, parce qu'elle venait d'être attaquée par l'Allemagne; on peut se demander si jamais Moscou se fût précipité dans la guerre ces années-ci, pour quelque autre raison que celle de la défense du territoire et des intérêts russes menacés. Néanmoins, quels qu'aient pu être les motifs du Kremlin, soit de s'abstenir, soit de participer à la guerre présente, un fait est certain: c'est que la Russie en guerre a opéré une grande diversion en faveur des Alliés, même si elle n'a pas d'abord lancée elle-même; et la manière dont elle a fait échec, partiellement d'abord, puis de plus en plus fort, à l'Allemagne, a permis à l'Angleterre et aux États-Unis de préparer leurs armements et de les mettre à fond au point, tout en aidant à la cause russe, depuis l'été 1941. Les Alliés ont fait ce qu'ils ont pu pour Moscou, depuis lors. Il n'y a pas à douter maintenant qu'ils feront davantage, vu qu'ils ont réussi leurs objectifs du côté de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord.

Incidentement, il faut noter le voyage du roi d'Angleterre en Méditerranée et dans les territoires africains du nord libérés de la menace italo-allemande. Partout, — et à Malte comme en Tunisie et en Algérie, — le roi Georges a reçu un accueil cordial et a été l'objet de sympathiques manifestations de la part des Maltais, des Algériens, des Tunisiens et des soldats alliés postés à travers toutes les régions qu'il a visitées en vitesse. Il rentrera ces jours-ci à Londres, si ce n'est déjà fait; car les dépêches au sujet de son

AUX INDES

On a annoncé ces jours-ci la rentrée prochaine de lord Linlithgow en Angleterre et le choix immédiat de sir Archibald Wavell comme son successeur en tant que vice-roi des Indes. Les cercles nationalistes de l'Inde accueillent assez mal le choix de ce général anglais. "La désignation de sir Archibald Wavell créera l'impression que la victoire alliée en Afrique du Nord a rendu fort inflexible l'attitude du gouvernement anglais vers l'Inde, et le gouvernement de Londres n'aura qu'à se blâmer lui-même si cette impression se répand", dit un chef indien. Le chef du conseil de la Ligue musulmane, Hossain Min, dit que la personnalité du nouveau vice-roi n'a rien à faire, particulièrement, dans une atmosphère où l'on suit le régime autocratique. Pour qu'il soit bien vu, le nouveau vice-roi devra accorder des élections et laisser fonctionner des Chambres provinciales. Le fils du chef indien Sapru, membre du Conseil d'Etat, conclut que "pour la première fois dans l'histoire des relations entre l'Angleterre et l'Inde, l'Inde sera dirigée par un soldat, non pas par un homme d'Etat ou un diplomate d'expérience. On espérait que le départ du marquis de Linlithgow ouvrirait une période de meilleures relations où l'on résoudrait le problème indien; mais l'on a fait fi de nos espoirs".

D'après un commentateur américain sympathique au point de vue anglais, le gouvernement de Londres rompt tout précédent, en nommant comme chef de l'Inde un soldat au lieu d'un civil, d'autant que ce poste est le second en importance après celui du premier ministre britannique; et aussi parce qu'en plein pendant la guerre, on sort de l'armée britannique l'officier le plus élevé en rang, pour le hisser à un poste purement politique. Cela veut dire que Londres instaurera un régime purement militaire aux Indes, ainsi que le signalent les nationalistes de ce pays. Il est vrai que ce n'est pas l'avis de M. Churchill non plus que de son entourage, qui affirment que rien de cela ne doit être interprété comme un incident susceptible de rompre le calme relatif aux Indes. Il y a deux ans que le terme de lord Linlithgow est expiré et qu'on le prolonge. Un nouveau vice-roi peut travailler à rompre le deadlock indien, mais il ne s'agit pas d'abandonner la politique traditionnelle anglaise quant à l'Inde. Cette politique continuera tant que durera la guerre, a fait entendre Londres. On insiste sur ce que le maréchal Wavell connaît bien la question de l'Inde et aussi sur ce qu'il ne s'agit pas de rendre plus dure la politique anglaise quant à ce pays. Il s'occupera surtout d'assurer la défense de l'Inde contre les entreprises de l'Axe, conclut Londres. Il reste à voir jusqu'à quel point les nationalistes indiens croiront que c'est surtout pour cela qu'on a fait Wavell successeur de Linlithgow.

EN ALGERIE

Aux dernières nouvelles (vers 11 heures 30 cet avant-midi) il y a eu session plénière du Comité national de libération française, à Alger, pour étudier un nouveau projet tendant à concilier de Gaulle et Giraud, qui s'opposent jusqu'ici quant à la direction militaire suprême des forces françaises. Il y a des indices selon lesquels Londres et Washington seraient intervenus afin de faire reconnaître que Giraud doit rester commandant suprême des forces françaises armées, avec pleins pouvoirs. Les deux gouvernements alliés auraient informé Giraud et de Gaulle qu'il y a nécessité que Giraud garde la direction entière des forces militaires qu'il a déjà sous sa direction; la situation resterait ce qu'elle est, au moins aussi longtemps que l'Afrique française du Nord restera l'une des bases des opérations militaires des Nations-Unies. Le général américain Eisenhower, chef des troupes alliées en Afrique du Nord, aurait exprimé sa satisfaction de la manière dont Giraud a conduit les opérations de ses troupes en Afrique du Nord, en Tunisie, et en les tenant en activité malgré la pénurie de ses ressources en armements. La séance plénière de ce matin a pris connaissance d'un plan dont elle a ajourné l'étude à cet après-midi, à la demande de Giraud, qui veut l'examiner à fond, tandis que de Gaulle a l'air de s'y rallier. Il y aurait un comité militaire formé de huit membres, dont de Gaulle et Giraud seraient présidents conjoints, tandis que leurs chefs d'états-majors seraient les autres membres de ce comité. De Gaulle garderait son armée distincte, "Français combattants", et Giraud garderait la direction des forces françaises de l'Afrique du Nord. Les gaullistes voient là un règlement par compromis, ce qu'ils n'aiment guère, disent-ils, mais qu'ils accepteraient afin de hâter l'issue des négociations. Il n'y aurait pas de commissaire distinct de la Défense, comme on le voulait d'abord. Giraud rendrait sa réponse d'ici quelques heures. De Gaulle ne relèverait pas de Giraud, et Giraud serait indépendant du général de Gaulle. — G. P.

A Ottawa

L'"Union Jack" reste le drapeau du Canada pendant la guerre

M. Mackenzie King fait une déclaration à la Chambre: l'"Union Jack" peut être arboré sur tous les domaines de Sa Majesté — Distinctions du ministre de la Justice à propos du parti communiste — Reprise du débat sur l'"Aluminium"

Les communistes pourront s'organiser, pourvu que...

Par Léopold Richer

Ottawa, 22-VI-43. — D'ici là fin de la guerre l'Union Jack sera parfaitement inutile d'espérer que le gouvernement libéral, le gouvernement autonome par excellence — à en juger par les déclarations d'avant-guerre des chefs du parti — donne au Canada, qui le réclame instamment, un drapeau national distinctif. Comme pour le remaniement de la carte électorale, le premier ministre veut éviter les controverses du sujet de l'Union Jack ou d'un drapeau canadien. Cela ressort nettement d'une réponse, pas très habile, de M. Mackenzie King à des questions de M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, M. Lacroix demandait: 1. — L'Union Jack, drapeau national de l'Angleterre, est-il en même temps le drapeau national du Canada? 2. — Le cas échéant, le gouvernement canadien prend-il des mesures pour que le Canada possède un drapeau national distinctif?

M. Mackenzie King a commencé sa réponse par des distinctions. Il y a, paraît-il, dans la première question de M. Lacroix, une assertion inexacte. M. Lacroix prend pour acquis, d'après M. King, que l'Union Jack est le drapeau national de l'Angleterre. C'est le drapeau national de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, de dire M. King. Un Écossais pourrait protester contre l'assertion que l'Union Jack est le drapeau national de l'Angleterre, mais puisque la Grande-Bretagne comprend l'Angleterre et l'Écosse, et puisque l'Union Jack est le drapeau national de la Grande-Bretagne, l'Union Jack est, par le fait même, le drapeau national de l'Angleterre. Ce raisonnement montre que l'on peut prendre le premier ministre au jeu des distinctions. Quoi qu'il en soit, d'ajouter le premier ministre, un député n'est pas censé inscrire des questions au

Notes laurentiennes

Les Gaspésiens sont aux aguets

(par Lucien Desbiens)

Gaspésie, juin 1943.

...Au cours d'une randonnée éducative à travers la Gaspésie, et après être arrivés à une étape stratégique de leurs pérégrinations par monts et par vaux (c'est le cas de le dire), des journalistes de Montréal, Québec et Toronto ont pu se rendre compte, de visu, que la Gaspésie est très bien défendue par nos forces armées et par des milliers de volontaires, que son système de protection s'accroît de jour en jour, selon un plan logique et soigneusement préparé. Ce souci de nos autorités militaires de se tenir prêtes à faire face à toute éventualité s'affirme aussi aux îles-de-la-Madeleine, comme ont pu l'apprendre nos "chasseurs de nouvelles" en vacances, dès que leurs voitures les eurent déposés à Gaspé.

Nous reviendrons, l'un de ces jours, sur les impressions multiples et pleines d'émerveillement que nous a laissés ce premier contact avec la Gaspésie. Nous sommes, hélas! en temps de guerre et il ne faut pas s'étonner que ce fait brutal domine les grondements de la mer que l'on voudrait écouter à loisir, trouble l'harmonie de la grandiose nature gaspésienne où la sérénité des couchers de soleil et des vols de mouettes fait oublier en un instant les visages tourmentés des pics et des gouffres.

C'est la guerre, et ces journalistes coiffés de bérets et friplement emmitouflés sous les toiles crées, les coupe-vent et les couvertures de voyages, n'oublient pas que la Gaspésie est l'une des régions stratégiques du pays, un poste pour ainsi dire particulièrement exposé au coup de l'ennemi, tant par son accès à la mer que par l'éparpillement de sa population.

Aussi, se trouveront-ils singulièrement fortunés de rencontrer, au début de leur expédition, le brigadier-général Edmond Blais, D.O.G., commandant du district militaire no 5, qui est particulièrement chargé par les autorités de diriger la défense de la Gaspésie. Le général Blais devait nous donner, au cours d'une entrevue élaborée, des informations qui devaient nous être fort utiles dans les jours qui suivent.

Le carnet du grincheux

M. Mackenzie King a parfaitement raison: l'Union Jack est le seul drapeau que les Canadiens puissent décemment arborer dans cette guerre-ci.

Le caractère même de notre participation à cette guerre-ci ne saurait justifier un autre drapeau que l'Union Jack: nous nous battons pour la Grande-Bretagne et l'Empire; l'Union Jack est le drapeau de la Grande-Bretagne et de tout l'Empire, y compris les colonies.

Un autre drapeau que l'Union Jack n'eût pas convenu non plus à la tête des soldats canadiens dans la guerre contre les Boers et dans la guerre de 1914.

Quand on s'engage, comme dit le ministre du Travail, M. Humphrey Mitchell, dans une entreprise trop grande pour ses forces, on ne saurait se couvrir d'un drapeau aux fins trop vagues.

Le drapeau doit être à la taille et aux couleurs des tâches que l'on se donne.

Les impérialistes peuvent être satisfaits, remplis de satisfaction, au comble de la satisfaction: ils gagnent leur point sur toute la ligne.

M. King a eu soin de remarquer que l'Union Jack est le drapeau propre de l'Angleterre et de l'Écosse et de l'Irlande du Nord. C'est le drapeau des Ulstermen, ces Prussiens de l'Empire britannique. Nos Ulstermen — il en est à la Montreal Gazette et au Montreal Daily Star comme il en est à Toronto — nous ont imposé leur drapeau.

En sortant des bettes, les députés de Québec se sont engagés en de bien mauvais chemins, ceux de M. T.-D. Bouchard.

M. T.-D. Bouchard est devenu grand sympathisant des choses russes. Edmond, qui présida jadis une réunion à laquelle la rouge duchesse d'Arhol était conférencière, n'en aura que plus d'admiration pour M. Bouchard.

Lu dans l'organe matutun, page éditoriale, juste au-dessous du nom du rédacteur en chef: Le bassin d'idées claires. Nous sommes trop pressés pour définir — donc trop pressés pour penser. Étonnant aveu, mais combien vrai!

Le Grincheux

22-VI-43

En page 6: Bloc-notes de MM. Omer Héroux et Emile Benoist.

Citation d'actualité

"Les communistes croient encore à la révolution par la violence. Ils croient encore qu'il faut verser le sang. Notre politique de gouvernement par la persuasion ne peut se lier à celle d'un parti qui se bat aux élections et en même temps prépare une révolution violente. Le mal, c'est que les communistes ont un esprit à double face. Ils vous disent une chose et en pensent une autre. Je ne puis voir rien qui autorise leur existence séparée..."

HERBERT MORRISON

(Déclaration du Secrétaire pour l'Intérieur, en Angleterre, New York Times, 18 juin.)

Les crédits de la voirie

La Chambre discute les crédits de M. Damien Bouchard — Saint-Hyacinthe ultra-favorisée — Les routes Sir-Wilfrid-Laurier et de Montréal-Senneterre

Québec, 22 (Par Louis Robillard). — M. Damien Bouchard, en qualité de ministre de la Voirie, a subi le feu de l'interrogatoire oppositionniste, une partie de l'après-midi et toute la soirée d'hier.

L'étude des crédits d'un ministère (ceux que demandait M. Bouchard s'élevaient à \$14 millions) fournit habituellement à la gauche l'occasion — et c'est aussi son rôle et son devoir — de faire valoir divers griefs contre le ministre.

Le ministre d'un "département", lors de la discussion de son budget, est ordinairement accompagné à la Chambre par son ou ses sous-ministres, plus au courant des détails de l'administration et qui soufflent à leur "patron" des réponses directes aux questions posées par la gauche, mais M. Bouchard s'est défendu sans presque l'aide d'aucun de ses subalternes et a reçu l'orage oppositionniste le plus souvent avec bonne humeur.

Un public compact et à double rangée (surtout du côté hommes, depuis qu'à la Chambre, on pratique la "ségregation" des sexes, une tribune est réservée aux hommes et celle d'en face à ces demoiselles coiffées à la bohémienne) remplissait les galeries. Les soirées de la Chambre, ainsi garnies d'un public curieux, prennent la plupart du temps l'allure d'une veillée électorale. L'auditoire "d'en haut" réagit visiblement et encourage probablement les orateurs du "parquet".

M. Duplessis

L'étude du budget de la Voirie a commencé à la fin de la séance de l'après-midi. Le chef de l'opposition accuse d'abord le ministre de la Voirie de s'être servi des fonds de la province pour gaver son comté de St-Hyacinthe. Jamais, a-t-il dit, un ministre n'aura plus mérité de tels qualificatifs que les règlements de la Chambre l'ont précédé. M. Duplessis affirme que la route Sir-Wilfrid-Laurier est déjà un monument de gaspillage, malgré qu'elle ne soit pas terminée, et qu'elle aboutit à un marécage, dans l'Etat de New-York. Il reproche au ministre d'avoir fait travailler des ouvriers à 6 cents de l'heure, d'avoir construit, à Charny, au coût de \$25,000 un pont là où il n'y avait pas de route, fait perdre des centaines de mille piastres parce qu'il voulait tout donner à St-Hyacinthe. M. Duplessis loue la politique de voirie de l'U. N. et regrette qu'on ait abandonné la construction de la route Québec-Sainte-Anne de Beaupré.

Le chef de l'opposition fait observer aussi, que le ministre a voté contre une loi de l'U. N., qui autorisait le gouvernement à dépenser \$50,000,000 pour la voirie, mais que cela ne l'a pas empêché de dépenser \$34,150,000 sur ce montant. Il termine en disant que la politique d'aide au chômage de M. Bouchard a été inhumaine.

M. Bouchard réplique, que sous le gouvernement actuel, les chômeurs ont été forcés de travailler pour gagner leur argent. Ceux qui étaient de mauvaise humeur, ce sont ceux dont les noms ont été rayés des listes parce qu'ils n'étaient pas de véritables chômeurs. Prés de 5,000 de ces faux chômeurs sur 20,000 ont préféré ne pas venir chercher leurs chèques de crainte d'être envoyés en prison.

Le ministre déclare que la voirie Sir-Wilfrid-Laurier sera la plus belle du continent. Il admet qu'elle a été construite dans des marécages, mais ces marécages ont été drainés et une grande superficie de terrain y a été récupérée pour l'agriculture.

M. Bouchard cite le cas de deux routes du district de Québec qui établit, suivant lui, la différence du coût de la construction des routes sous l'U. N. et sous le régime actuel. Il déclare que la route de Notre-Dame des Laurentides, qui a une emprise de 66 pieds, a coûté \$115,685.85, sous l'U. N., tandis que la route du Lac Beauport, dont l'emprise est de 80 pieds, a coûté \$43,892.25.

M. Bouchard, — Sous le régime du chef de l'opposition, il y avait ce qu'on appelle les "settlers". Mais moi, j'ai refusé le "settling".

Le ministre ajoute que pour le même montant, il fait aujourd'hui 2 milles de chemin, tandis que sous l'U. N., on faisait à peine un mille.

M. Bouchard déclare aussi qu'il a contremandé un contrat donné pour la construction d'une route entre Ste-Adèle et Ste-Agathe. Il a ensuite demandé des soumissions et, sans changer les plans et les devis, il a donné un contrat à la même compagnie pour \$295,865.49, sauvant ainsi \$83,000 sur le contrat initial de \$379,000.

La voie "Sir Wilfrid Laurier"

Le ministre donne alors des détails sur la construction de la voie Sir-Wilfrid-Laurier, qui relie Québec à l'Etat de New-York via Saint-Hyacinthe. Cette voie, une fois terminée, sera divisée en six tranches, coûtera \$24,000 de moins que la route Queen Elizabeth de l'Ontario, qui n'a que quatre tranches. Elle coûtera à peine \$5,000 du mille pour l'expropriation, alors que sous l'U. N., soutient M. Bouchard, le coût des routes était souvent de \$20,000 à \$25,000 du mille pour l'expropriation. Le ministre affirme qu'il n'a pas voulu dépenser son argent pour exproprier les terres des cultivateurs; il préfère garder son argent pour construire des routes au lieu de s'en servir "afin d'acheter les votes des cultivateurs".

M. Bouchard, — La voie Sir-Wilfrid-Laurier coûtera en tout moins de \$100,000 du mille, et cela comprend le coût des ponceaux et des grands ponts qu'on a dû construire sur son parcours. A date la route a coûté \$10,220,000.

M. Duplessis, — C'est une bagatelle.

M. Bouchard, — Attendez, sur ce montant, l'U. N. en avait dépensé \$2,000,000 à mon arrivée au département, pour construire la section de la route qui va de Ste-Madeleine à St-Hubert, une distance de 23 milles.

Le ministre ajoute que la distance de la voie Sir-Wilfrid-Laurier, entre Québec et Montréal, est de 145 milles. Il en arrive ensuite à ce que M. Duplessis avait déjà déclaré, à savoir que cette route aboutit à un terrain de pacage. Il explique qu'elle atteint la route no 9 de New-York via les Adirondacks. A l'endroit où la voie Sir-Wilfrid-Laurier aboutit, on a commencé les travaux préliminaires à la construction d'une nouvelle route dans l'Etat de New-York, mais comme le gouvernement américain a interdit l'érection d'une nouvelle maison de douane à cet endroit, la completion de notre route est momentanément interrompue. Mais, la guerre finie, tout le terrain où elle aboutit sera transformé.

Le chef de l'opposition affirme qu'on fait passer sa route dans les sables, le ministre a été obligé de payer des extras aux entrepreneurs. Il n'exproprie pas, parce que la nouvelle loi d'expropriation est un vol.

Le ministre a prétendu, continue M. Duplessis, que nous voulions acheter les votes des cultivateurs. Je proteste contre cette façon d'insulter l'une des classes les plus honnêtes de la province. Les cultivateurs ne sont pas à vendre, et c'est parce que le ministre les méprise qu'il ne fait pas passer ses routes par les campagnes. Les députés ruraux s'en plaignent; le député de Charlevoix-Saguenay (M. Rochette) a critiqué cette politique.

Le chef de l'opposition rappelle que feu J.-L. Perron disait qu'un chemin qui coûte plus de \$30,000 du mille est trop dispendieux. M. Duplessis déclare aussi, que lorsqu'il fut ministre intérimaire de la Voirie, il demanda au sous-ministre de réduire de 10 à 15 p.c. tous les contrats des routes.

M. Bouchard dit que la voie Sir-Wilfrid-Laurier, avec ses six bandes carrossables, coûtera moins de \$100,000 du mille, soit beaucoup moins que la voie Queen-Elizabeth, en Ontario, qui n'a que quatre bandes. Et ce prix de \$100,000 comprend tous les travaux, y compris les ponts et ponceaux. Un montant de \$10,200,000 a déjà été dépensé pour cette voie, dont deux millions sous l'Union Nationale pour le tronçon Ste-Madeleine-St-Hubert. La voie réduira à 145 milles le trajet entre les deux points.

M. Antonio Talbot, député de Chicoutimi, reproche au ministre de négliger le royaume du Saguenay et M. Albiny Paquette, député de Labelle, réclame une fois de plus le parachèvement de la route Montréal-Senneterre. Parce que cette route n'est pas terminée, dit-il, nous continuons à perdre, au profit de l'Ontario, le commerce de l'Abitibi. Entre St-Jovite et Montréal, la route commencée par l'Union Nationale se détériore d'année en année. Les camionnettes n'osent plus s'y risquer de peur de perdre un trafic de dix à douze millions par année. Il y a en Abitibi une population de 130,000 âmes qui ne demande pas mieux que d'approcher de Québec, Toronto et de la province de l'Ontario. Si nous voulons cesser d'être les dindons de la farce, il faut terminer la route.

M. Bouchard répond que des millions ont déjà été dépensés sur cette route que le gouvernement veut en faire l'une des plus belles routes de montagne du continent. Seulement, on commence par les bouts où il y a plus de trafic. C'est ainsi qu'entre Saint-Jérôme et le pont Plessis-Bélair, on vient de décider de construire une route à quatre voies parallèles. Prés d'un demi-million y sera dépensé. Le ministre ajoute que le gouvernement ne peut faire tout ce qu'il voudrait, car l'asphalte et la main-d'oeuvre manquent.

M. Roméo Lorrain déclare qu'avant l'arrivée de l'Union nationale, la voirie de Québec était la risée des touristes. Il porte ensuite des accusations. M. Donat Bouchard, cousin du ministre et gérant de l'hôtel Canada, à Saint-Hyacinthe, aurait vendu 35,000 à 50,000 gallons de peinture à la province à un prix supérieur à celui qu'on aurait payé en l'achetant directement de la compagnie Ramsay.

M. Bouchard répond que son cousin est un entrepreneur-peintre, et que dans l'exercice de son métier il a certainement vendu de la peinture à la province, mais pas 50,000 gallons et pas plus cher que l'aurait vendue la compagnie Ramsay.

M. Gagnon soulève ensuite un débat sur le boulevard Perron et les routes de la Gaspésie. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas fait une dépense capitale importante depuis trois ans, sur ce chemin tortueux, qui n'a de boulevard que le nom.

Le ministre réplique qu'il a dépensé des millions sur la route de la Gaspésie, partant de Lévis. Mais pour M. Gagnon, la route de la Gaspésie commence à Sainte-Flavie.

Incidentement, le ministre de la Voirie annonce que très prochainement il dépensera un demi-million pour donner un accès convenable à la traversée de Lévis, du côté sud.

A QUÉBEC

Nouvel incident Duplessis - Chaloult

La dictature économique — Le vote de M. Chaloult en faveur de la loi Girouard — L'émission de débetures sur les biens futurs — Accusation de M. Duplessis contre le député de Lotbinière et réplique de M. Chaloult

Québec, 22 — Au cours de la discussion du bill de la betteravière de Saint-Hilaire, hier après-midi, il s'est produit un nouvel incident Duplessis-Chaloult.

Le chef de l'opposition soutenait que la clause 9 du bill Godbout en discussion autorise l'émission de débetures sur les biens futurs et encourage le mouillage des stocks et la constitution des holding companies, source de la dictature économique; il ajoutait que l'Union nationale a, par une loi, empêché cette émission de débetures sur des biens futurs, mais que le gouvernement Godbout a abrogé cette législation et que M. René Chaloult, champion de la lutte contre la dictature économique, a voté en faveur de l'abrogation de cette loi de l'Union nationale.

On pourra lire plus bas la déclaration de M. Duplessis et la réplique du député de Lotbinière.

M. Duplessis

Constatant que M. Chaloult était à son siège — il n'était pas présent lors du débat sur la clause 9 — le chef de l'opposition déclare qu'il veut répéter ce qu'il a dit, au bénéfice de ceux qui n'assistent pas aux séances et des patriotes à retardement. Il déclare que la clause 9 permet d'émettre des débetures sur les biens futurs. C'est un désastre au point de vue financier, dit-il. C'est une des principales causes du mouillage des stocks.

Le chef de l'opposition ajoute que ceux qui se proclament constamment les adversaires de la dictature économique devraient se rendre compte de cela. Puis M. Duplessis déclare que l'Union Nationale a passé une loi pour prévenir les holding companies et l'émission de débetures sur les biens futurs. Il ajoute que de côté cette réforme en lui donnant un effet rétroactif. M. Chaloult, en contradiction flagrante avec ses attitudes, a voté la loi Girouard qui favorisait ainsi le retour aux abus des compagnies. Il l'a votée en deuxième et en troisième lectures.

M. Chaloult

Le député de Lotbinière fait remarquer que le chef de l'opposition est complètement en dehors de la question, qu'il viole les règlements, en discutant une loi passée antérieurement, mais il déclare qu'il le suivra sur son terrain. Il n'a pas peur de le rencontrer sur n'importe quel terrain. M. Chaloult prétend qu'il est plus assidu aux séances que la plupart des autres députés, mais qu'il bat sur le boulevard Perron et les routes de la Gaspésie. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas fait une dépense capitale importante depuis trois ans, sur ce chemin tortueux, qui n'a de boulevard que le nom.

Le ministre réplique qu'il a dépensé des millions sur la route de la Gaspésie, partant de Lévis. Mais pour M. Gagnon, la route de la Gaspésie commence à Sainte-Flavie.

Incidentement, le ministre de la Voirie annonce que très prochainement il dépensera un demi-million pour donner un accès convenable à la traversée de Lévis, du côté sud.

M. René Chaloult

M. René Chaloult déclare ensuite qu'il ne regrette aucunement de n'avoir pas à s'occuper des questions de patronage, mais il demande au ministre de ne pas faire souffrir ses électeurs, à cause de lui. Il réclame tout particulièrement la continuation des octrois pour la route qui longe le fleuve.

M. Bouchard répond qu'il n'est pas traditionaliste et qu'il traitera le comté de Lotbinière comme les autres comtés. Le ministre déclare ensuite qu'il avait projeté de faire 500 milles de pavages en asphalte, pour faire disparaître la poussière, mais que depuis deux ans, par suite de la guerre, il est impossible d'avoir de l'asphalte.

M. Bouchard fait remarquer que les budgets de la voirie ont été considérablement comprimés. Pour les chemins nouveaux, on avait \$19,000,000 en 1939, \$15,000,000 en 1940, \$11,000,000 en 1941, \$8,000,000 en 1942 et on aura \$6,250,000 en 1943. Je ne puis faire de miracles, dit le ministre. Par contre, le budget d'entretien et de réfection des chemins secondaires a augmenté dans de fortes proportions.

Revenant à M. Chaloult, le ministre poursuit: "Malgré nos moeurs politiques, je serai toujours heureux de rencontrer le député de Lotbinière à mon bureau, lorsqu'il aura des remarques à me faire au sujet de son comté".

CALENDRIER

6e mois JUIN 30 jours

Demain: MERCREDI 23 JUIN 1943. STE AGRIPIE, vierge et martyre. Lever du soleil, 4 h. 12. Coucher du soleil, 7 h. 52.

Lever de la lune, matin. Coucher de la lune, 10 h. 32.

Nouvelle Lune, le 2, à 5 h. 32m. du soir. Premier Quartier, le 10, à 9 h. 32m. du soir. Pleine Lune, le 18, à 0 h. 14m. du matin. Dernier Quartier, le 24, à 3 h. 8 m. du soir.

JUIN 1943

Dim. Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam.

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10 11 12

13 14 15 16 17 18 19

20 21 22 23 24 25 26

27 28 29 30

n'a pas assez de patience pour passer des nuits à entendre le chef de l'opposition répéter les mêmes choses cinquante fois.

Le député de Lotbinière déclare qu'il n'a pas devant lui la loi passée par M. Duplessis pour la discussion, mais qu'il se rappelle bien qu'elle n'était qu'une pure farce. Elle n'avait aucun effet réel. Elle voulait tout simplement donner l'impression que le gouvernement était contre la dictature économique. Elle ne tendait qu'à affirmer cette dictature. M. Chaloult dit que c'était à recommencer, il voterait encore contre cette loi. Si le chef de l'opposition, dit-il, veut faire croire que je suis pour la dictature économique, il va travailler fort.

Le député de Lotbinière rappelle ensuite que M. Duplessis a été élu premier ministre avec un programme bien défini, après s'être engagé à combattre la dictature économique et à restaurer les Canadiens français dans leur patrimoine national. Il ajoute qu'il n'a rien fait de substantiel. La loi dont il parle était une mesure pour jeter de la poudre aux yeux.

Le chef de l'opposition, poursuit M. Chaloult, dira que nous l'avons quitté parce que nous voulions être ministres. Il a offert des portefeuilles devant moi au Dr Hamel, à M. Grégoire, à M. Ouellet.

Point d'ordre de M. Duplessis

Le chef de l'opposition soulève des points d'ordre, prétend que le député de Lotbinière dénature les faits, mais celui-ci maintient ses allégations. Il prétend même que M. Drouin peut montrer à ce sujet des lettres très intéressantes.

En terminant, M. Chaloult déclare qu'il reproche au gouvernement actuel de ne pas faire la lutte à la dictature économique, mais qu'il fait le même reproche avec beaucoup plus de vigueur au chef de l'opposition, qui a été élu pour faire cette lutte et qui a été à la remorque des puissances d'argent pendant trois années qu'il a été au pouvoir. En réplique, M. Duplessis déclare que les discours du député de Lotbinière le laissent froid, parce que les faits sont là. C'est l'Union Nationale qui a fait payer \$690,000 à la Montreal Heat & Power. Il a tout simplement voulu montrer l'illogisme et la contradiction de certaines réns.

Revenant à la loi elle-même, M. Duplessis déclare qu'elle est mauvaise et que la clause 9 la rend archi-mauvaise.

FAITS DIVERS

Piéton décapité par une auto

Tuée en tombant — Trio accusé de vol — Il achète une prison

M. Robert Michaud, 34 ans, 4434, rue Berri, a été décapité hier soir, dans un accident de la rue, au Mont-Royal, à une centaine de pieds à l'ouest de la rue St-Hubert. M. Michaud venait de descendre d'un tramway du circuit Mont-Royal voyageant vers l'est et se dirigeait vers le trottoir, quand il fut heurté par une auto filant dans la même direction que le tram. Il fut broyé entre l'auto et une borne-fontaine. Sa tête, sectionnée, roula sur une distance d'une douzaine de pieds. Le Dr Roland Lamequin, interne de l'hôpital Notre-Dame, constata le décès et on transporta le cadavre à la morgue. Conduit au quartier général de la Sûreté municipale, le chauffeur dont la voiture s'aplatit contre la borne-fontaine fut relâché un peu plus tard. Il sera témoin principal, à l'enquête du coroner, Me Richard-L. Duckett. Il s'agit de Russel Watt, 49 ans, 1445, rue Aylmer. Les sergents Charles Gibeau et Georges Paillet, du poste no 14, firent les constatations d'usage avec les agents Foisy et Duplessis, de Radio-Police. Le sergent-détective Joseph Caron dépêcha au lieu de l'accident le sergent-détective Josaphat Bonnier. L'affaire fut ensuite confiée au lieutenant-détective Georges Allain et aux sergents-détectives Sylvio Bertrand et Henry Farmer, de la brigade des homicides, pour fins d'enquête. On a déclaré, à la Sûreté, que la victime descendait d'un tramway en marche.

Tuée en tombant — Nicole Trotter, 4 ans, 470, rue St-Paul, est, près de la rue Bonsecours, a perdu la vie, vers 2 h. hier après-midi, dans un accident survenu à l'arrière du domicile de ses parents. Grimpée sur une chaise, elle perdit l'équilibre et tomba d'une galerie du 4e étage. On la transporta d'urgence à l'hôpital St-Luc, où le Dr Millaire ne put que constater le décès.

Noyé repêché — On a repêché hier matin, à Pte-Calumet, le corps de M. Denis Michaud, 29 ans, 369 rue Shebrooke, est, noyé dimanche après-midi, d'une baignade avec son frère et un ami. Le défunt était marié depuis trois mois.

Ecolier blessé — Jacques Lamontagne, 12 ans, 5076 rue Marquette, a été transporté à Ste-Justine, vers 2 h. hier après-midi, souffrant de traumatisme crânien, à la suite d'une chute qu'il fit dans un sous-sol, à l'école St-Stanislas. Il marchait à reculons vers le sous-sol dont la porte était ouverte.

Il tombe d'une fenêtre — Jean-Noël Perrault, 6 ans, 421 rue St-Louis, ouvrait une fenêtre au domicile de ses parents, peu avant deux heures, hier après-midi, quand il perdit l'équilibre et fit d'une chute d'environ cinq pieds. Transporté à l'hôpital St-Luc, il souffre de traumatisme crânien.

Camionneur blessé — Un homme a été blessé, vers 9 h. 15, hier soir, dans un accident survenu en face du no 385, rue St-Patrice, à Ville Le Salle. Après avoir roulé sur le côté de la route, le camion qui avait pris place la victime et deux compagnons donnaient comme un poteau de la Montreal Light, Heat and Power Cons. Le camionneur, M. Henri Lebrun, 45 ans, 1107, rue Notre-Dame ouest, a été transporté à l'édifice de l'ouest de l'hôpital Général de Montréal.

souffrir de fracture à une jambe et d'autres blessures non précisées.

Trio accusé de vol

L'inspecteur Emile Paquette et deux agents de la Sûreté ont arrêté, après enquête, John Sankus, 37 ans, 76, rue Duke, Eugène Ménard, 43 ans, 256, rue Murray, et Joseph Chabouille, 46 ans, 991, Square Chabouille. Ils ont comparu devant le juge C.-E. Guérin hier et protestèrent de leur innocence à l'accusation d'un vol de peinture évaluée à \$375, propriété de la Sherwin-Williams Company. Le procès du trio a été fixé au 29 juin.

Sentence ajournée

Le juge C.-E. Guérin a ajourné hier jusqu'au 9 juillet la sentence d'Emilien Beigie, 1371, Notre-Dame est, qui s'est avoué coupable de n'avoir pas arrêté son auto, après un accident en fin de semaine.

Pris dans une souricière

Pris dans un piège de la police, suivant la version de celle-ci, après avoir pénétré par effraction à la taverne Regent, 1264, rue Stanley, tôt dimanche matin, René Aumais, 43 ans, 1616, rue Amherst, a comparu hier devant le juge C.-E. Guérin, sous l'accusation de cambriolage et de possession d'outils de cambrioleur. Il a protesté de son innocence et on le détient au quartier général de la Sûreté, en attendant son enquête qui a été fixée au 29 juin. L'arrestation a été opérée par les sergents-détectives Fred Savage, Earl McGrath, B. Greenberg, J. Gauthier. Ayant obtenu samedi soir des informations assez précises, les détectives se cachèrent dans la taverne avec le propriétaire, Fred Leclaire, et attendirent plusieurs heures l'arrivée du suspect qui entra à l'aide de fausses clefs. Ils le virent forcer un secrétaire, d'où il tira \$15. Il se dirigea ensuite vers le coffre-fort, mais, entendant du bruit, il se jeta contre la porte. Les détectives le cueillirent aussitôt.

Libéré sur parole

Paul-Emile Chesney, 28 ans, 3772, rue St-André, accusé d'avoir battu et blessé à coups de couteau Arthur Denman, 43 ans, 4321, rue Madison, samedi soir, a protesté de son innocence hier, devant le juge C.-E. Guérin. Le procès a été fixé au 29 juin et l'inculpé a été libéré sur parole.

Il s'avoue coupable devant le jury

Devant le jury, hier après-midi, G.-H. Duperron s'est avoué coupable à dix accusations d'avoir accepté de l'argent de recrues en leur promettant un examen médical qui leur éviterait l'entraînement militaire. Le juge Wilfrid Lazure prononcera la sentence le 25 juin. D'ici là, Duperron reste en liberté provisoire. L'avocat de la défense demandait 29 procès séparés. Le juge Lazure a décidé que les détails apportés étaient suffisants pour commencer le procès qui portera sur 10 accusations. On a entendu les principaux témoins, recrus avant donné de fortes sommes à Duperron pour être exemptés du service militaire. Me Philippe Aubé est l'avocat de la défense avec Mes Henri-Masson Lorrain et Yves Laurier. Me Gerald Fautoux, c.r., et Me Jean-Pierre Gagné représentent le ministère public.

Un évadé entreprenant

Chatham, Ont. (C. P.) — Mike Ukrainy, 19 ans, de Augustville, Man., a été condamné hier à 15 jours de prison pour s'être soustrait au service militaire. Ukrainy, depuis deux ans, a démenagé continuellement, pour qu'on ne le retracât pas. On le remettra aux autorités militaires, à sa sortie de prison.

Il achète une prison

Harvard, Neb. (A.P.) — Un jeune homme de seize ans, frotté d'un peu de loi, a réclamé la propriété de la prison municipale, dans cette petite ville de 700 habitants. Robert Pinckey soutient qu'il a acheté la prison qui se trouve sur l'un des 4 lots acquis par lui pour \$6, montants des taxes dues. Avant la vente, il dit qu'il a averti les autorités municipales de la présence de la prison sur l'un des lots, mais, par inadvertance, il n'a rien fait. Les conseillers municipaux affirment que les propriétés de la ville ne sont pas taxables et que, par conséquent, la prison, propriété municipale, n'a pu être vendue pour les taxes. De son côté, le jeune Pinckey réclame un loyer de \$20 pour quelques ivrognes qui ont récemment fait de la prison. Il se demande même s'il ne réclamera pas le paiement des dommages qu'on lui a causés en passant sur sa propriété privée, en s'introduisant dans sa maison (la prison) et en trouvant le moyen d'en tirer de l'argent au profit de la ville.

Pour suppléer les rations d'oeufs, les magasins londoniens vendent sans rationnement les oeufs de dindes et de goélands.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: 6141 3361

Je rent le mot 25c minimum comptant.

Annonces facturées 1/4c le mot 40c minimum.

NAISSANCES, SERVICES, FÉVRIER, ANNIÉVERSAIRES, GRANDS MESSIES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES 2c par mot minimum de 50c. PLANS CALLIGRAPHES PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion.

Livres demandés

Attention! Achetons livres français de tous genres, romans, littérature, histoire, dictionnaires, encyclopédies. Allons à domicile. Appelez AM. 5794. Par correspondance: Fernand Boucher, 4461 Brébeuf, Montréal.

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS

BANDES HERNIAIRES

Une spécialité de la PHARMACIE MONTREAL

La plus grande pharmacie de détail au monde.

Portez la bande qui convient à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, des élastiques, supports, vestes en chamois ou en banelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et experts à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

JOUR ET NUIT

HA. 7251

PAYSANA

SOMMAIRE — MAI 1943

Acadie, terre de fidélité — Françoise Gaudet-Smot
Lettre morte — Germaine Guéremont
Le mode Paysana
Ce que tout le monde devrait savoir au sujet de l'appendicite — J. Comtois Chevreau, M.D.
Personnalité féminine — Flore Chaput
Le Courrier de Paysana.
Au comptoir .10s, par la poste .12s.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Feu M. Dollard Lanthier

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de 59 ans, à son domicile de 14, rue Courcellette, à Outremont, de M. Dollard Lanthier, comptable connu. Le défunt, qui était président de la Saint-Vincent

de Paul de sa paroisse, laisse outre sa veuve, un fils, Henri-Jean, du Collège Jean-de-Brébeuf, et deux filles, Mlle Madeleine et Henriette. Ses funérailles auront lieu demain, à neuf heures, en l'église Saint-Gervais d'Outremont. Nos condoléances à la famille.

Examen de la vue
Verres correcteurs
HENRI-N. BORDELEAU
O.D. M.C.S.O.
OPTOMETRISTE
3423, rue St-Denis
HA. 1435

CHEZ
RONCARI
RENOMME DEPUIS 50 ANS
LE MEILLEUR SPAGHETTI EN VILLE
Rue Saint-Laurent - coin Dorchester

INSTITUT STENOGRAPHIQUE
PERRAULT
(600 sténographes officiels)
Sténographie française-anglaise, Dactylographie, Routine générale de bureau
DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS
Le PERRAULT-DUPLOYE demeure toujours la méthode par excellence. Unique système approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique (3 mai 1899) et adopté officiellement par la Commission Scolaire de Montréal (1919).
Heures de bureau: 9:30 à 11 h. a.m.; 1:30 à 4 h. et 7 à 8 h. p.m.
EN GARDE!
Il n'y a qu'un système sténographique PERRAULT-DUPLOYE: Toutes autres méthodes de sténographie soi-disant "Perrault-Duploye modifiée" ne sont pas authentiques.
3742, RUE ST-DENIS, MONTREAL. Tél.: Plateau 2660

LA
GRIFFE
MACONNIQUE

CANADA	\$6 30
(Sauf Montréal et la banlieue)	
E.-UNIS et Empire britannique	9 00
UNION POSTALE	16 00
EDITION HEBDOMADAIRE	
CANADA	2 00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3 00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Demain: Fort vent, nuageux, chaud.
Demain: BEAU et CHAUD.
MAXIMUM et MINIMUM:
Aujourd'hui maximum, 26.
Même date l'an dernier, 20.
Minimum aujourd'hui, 68.
Même date l'an dernier, 60.
BAROMETRE:
10 h. a.m., 29.56, 11 h. a.m., 29.45.
Citations tirées de l'ouvrage de M. R. de
Mendel 444 Sherbrooke est apt 8

M. Roosevelt interviendra peut-être dans la grève

Les aciéries commencent à éteindre des haut-fourneaux — Les réserves de charbon des chemins de fer baissent

Washington, 22 (A.P.). — On estime aujourd'hui qu'une intervention directe du président Roosevelt est chose possible d'ici 48 heures. La grève des 521,000 mineurs de charbon a déjà commencé d'affecter sérieusement l'industrie de l'acier. La production du coke est interrompue dans l'Alabama et en Pennsylvanie, et on se prépare à éteindre des haut-fourneaux. L'industrie n'aurait presque pas de réserves de charbon.

En dehors d'une intervention présidentielle, le seul signe encourageant c'est une série de conférences qui ont lieu entre le secrétaire de l'intérieur, M. Ickes, et le chef des mineurs, M. Lewis. Ils se sont rencontrés hier, n'ont rien dit au sujet de leur conférence, sauf que les pourparlers continueraient aujourd'hui.

En Pennsylvanie, 117,000 mineurs de bitumineux et 83,000 mineurs d'anthracite ont quitté le travail. Les aciéries Carnegie-Illinois ont dit que leurs fourneaux à coke de Pittsburgh sont déjà éteints et qu'on se prépare à éteindre quelques haut-fourneaux.

Dans la Virginie-Ouest les 130,000 mineurs de bitumineux sont tics en grève. En Kentucky, 47,000 mineurs sont en grève et 200 mines sont fermées. Dans l'Illinois il y a 32,500 des 40,000 mineurs de cet Etat qui sont en grève, ce qui affecte 270 des 335 mines.

Dans l'Alabama, la Republic Steel, de Birmingham, a annoncé une diminution de 30% dans la production du coke; les 22,000 mineurs de la région sont tous inactifs.

Dans l'Indiana 8,000 mineurs sont en grève, 21,000 dans l'Ohio, 4,000 dans l'Arkansas, 23,500 en Virginie, 10,000 au Tennessee, 2,300 dans l'Oklahoma, 6,600 au Colorado, 3,300 dans l'Utah, 2,400 dans le Washington, 4,100 dans le Wyoming, 1800 au Nouveau-Mexique, 1300 au Montana, 2,000 dans l'Iowa. De source qu'il n'est pas possible de divulguer, on a appris que le W.L.B. aurait signifié au secrétaire Ickes que tout accord qu'il pourrait

conclure avec M. Lewis doit être conforme aux directives émises par cet organisme.

Outre les termes de l'ancien contrat, l'Office a accordé aux mineurs une augmentation de l'indemnité de vacances, et des allocations d'équipement qui équivalent à une augmentation de 25 cents par jour. L'Office estime que le paiement des salaires pendant le transport dans les galeries constitue une augmentation cachée qui serait contraire à l'ordonnance de stabilisation du président et qu'il y a là une question qui doit être décidée par les tribunaux. Le président de l'Office, M. Davis, a dit que les mineurs peuvent, avec six jours d'ouvrage, se faire un salaire moyen de \$49.60 par semaine.

Dans le cours ordinaire des choses, le W. L. B. doit signaler la grève au président Roosevelt, comme un cas où on n'a pas observé la décision de l'Office, et lui demander de faire respecter la décision rendue. Cela se fait habituellement après un délai de quelques jours.

Des officiers supérieurs des chemins de fer signalent que les réserves de charbon du pays sont dangereusement faibles, et ne pourraient durer que deux semaines environ. Toutefois on devra bientôt diminuer le mouvement des trains non essentiels pour pouvoir transporter le matériel de guerre.

Des officiers supérieurs des chemins de fer signalent que les réserves de charbon du pays sont dangereusement faibles, et ne pourraient durer que deux semaines environ. Toutefois on devra bientôt diminuer le mouvement des trains non essentiels pour pouvoir transporter le matériel de guerre.

Les rapports indiquent qu'un très petit nombre parmi le demi-million de mineurs du pays n'ont pas cessé le travail. La perte de production est d'environ 2,000,000 de tonnes par jour, une valeur de plus de \$3,000,000 à la mine. Cette production perdue ne pourra pas être regagnée pendant toute la durée de la grève.

Naples bombardée

Quartier général des Alliés en Afrique-Nord, 22 (A.P.). — Les bombardiers de la Royal Air Force ont attaqué le grand port italien de Naples dans la nuit de dimanche à lundi et les bombardiers américains sont retournés à la charge contre le même objectif dans la journée d'hier. On a infligé des dommages considérables aux cours ferroviaires et aux usines — et on a vu des bombes exploser sur l'arsenal. On a fortement endommagé le dépôt de l'aviation et des usines à Cancello, près de Naples. On a aussi attaqué Salerne et Battipaglia au sud de Naples. On a descendu trois appareils ennemis et deux avions alliés ne sont pas rentrés. Les dépêches disent que les bombardements avaient allumé 25 gros incendies dans le port de Naples et à Cancello.

Les bombardiers anglais et américains du commandement du Proche-Orient ont attaqué de leur côté Reggio de Calabre et San-Giovanni sur la terre ferme. Les aviateurs américains ont attaqué dans la journée d'hier et fait chavirer un traversier qui assurait le service avec la Sicile et démolit le môle à San-Giovanni. Vingt chasseurs ennemis ont été descendus au cours de ces opérations. Les chasseurs alliés du Proche-Orient ont attaqué quatre voiliers dans la mer Egée.

Le bulletin italien mentionne Annunziata au sud de Naples parmi les objectifs attaqués par l'aviation alliée. Il admet que les dommages sont considérables, que les bombardements ont fait dix morts et soixante-douze blessés à Naples, un mort et huit blessés à Annunziata, quatorze morts et quarante-cinq blessés à Salerne, quinze morts et soixante-dix blessés à Battipaglia. Il prétend que l'on a descendu treize avions alliés — douze au-dessus de la péninsule italienne et un au-dessus de Cagliari en Sardaigne. Une émission de la radio de Berlin dit que les attaques aériennes alliées contre les chemins de fer italiens en Sicile, en Sardaigne, en Calabre et en Apulie ont fait 325 morts parmi les employés de chemin de fer qui comptent actuellement parmi les héros de la défense italienne.

Les déchets

Le service municipal des travaux publics avertit qu'il n'y aura pas d'enlèvement des déchets le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste; aux endroits où l'enlèvement des déchets se fait ordinairement le jeudi on est prié d'attendre au lundi suivant.

Avis à nos abonnés

Les changements d'adresse très nombreux en cette saison de vacances, doivent parvenir au "Devoir" au moins TROIS JOURS A L'AVANCE.

La pénurie de la main-d'œuvre au Service des Postes comme au "Devoir" exige cette mesure.

1,300 personnes arrêtées à Détroit

Partie de baseball contremandée — La loi martiale affecte les pistes de courses et les théâtres — Pas de réunions — Grève de race à Cleveland

Détroit, 22 (A.P.). — Les troupes fédérales patrouillent les rues de la basse ville ici aujourd'hui. Ils ont reçu de leurs officiers l'ordre de mettre la bayonnette au clair, de charger leurs carabines et de ne rien tolérer de la part de qui que ce soit.

L'ordonnance du gouverneur Kelly imposant la loi martiale interdit toute réunion dans la région métropolitaine de Détroit, de sorte qu'on a dû contremander une partie de baseball de la Ligue Américaine, entre Détroit et Cleveland, qui devait avoir lieu à 6 heures ce soir.

Les dirigeants de la piste de courses de Détroit et les propriétaires de théâtres attendent le résultat d'une conférence avec le gouverneur Kelly à midi, avant d'annoncer leurs projets pour ces jours prochains.

On ne sait pas encore très bien ce qui a provoqué l'émeute commencée dimanche soir. M. John S. Bugas, de la succursale Détroit du Bureau fédéral d'enquête, a dit: Nous n'avons aucune preuve que l'émeute était préparée ou organisée, ni que la propagande de l'axe ou d'une puissance étrangère quelconque ait eu quoi que ce soit à faire avec l'émeute.

On a arrêté environ 1,300 personnes. On estime que 85% des gens arrêtés sont des Noirs. Plusieurs sont détenus dans les casernes des soldats parce que la police n'avait pas assez de place pour les garder. Plusieurs adolescents, coupables d'avoir violé l'ordonnance de couvre-feu de 10 heures promulguée par le gouverneur, ont été relâchés et envoyés chez eux.

Les chefs civils blancs et noirs ont publié, à la suite d'une conférence avec le maire Jeffries, des déclarations où ils blâment l'émeute comme une conspiration de cinquième colonne nationale organisée pour briser l'unité nationale et rompre le front de la production domestique.

Grève raciale

Cleveland, 22 (A.P.). — M. James Foley, chef du Police Labor Bureau, a dit aujourd'hui que le fait d'avoir permis à deux Noirs d'utiliser des cases dans une salle de cases d'employés blancs à l'usine de la Republic Steel Corporation ici, a causé une grève qui a réduit la production pendant plus de huit heures.

Environ 50 Blancs ont quitté leur travail dans l'équipe de 3 heures, hier après-midi, après qu'on eut dit aux deux ouvriers noirs de placer leurs effets dans la salle de cases des Blancs. Environ 100 autres ouvriers se sont abstenus de travailler dans l'équipe qui a commencé à 11 heures hier soir.

Tout est rentré dans l'ordre après que M. Mike Yanak, organisateur du district des United Steelworkers of America (C. I. O.), eut ordonné aux ouvriers de retourner à l'ouvrage. On a décidé d'avoir la surveillance d'une escouade de policiers à cheval pour le changement d'équipe cet après-midi.

Un représentant de la compagnie a dit qu'il est déjà arrivé que des Noirs se servent de cases réservées aux Blancs, mais que cela n'a jamais causé de difficulté jusqu'ici. Il a ajouté qu'il croyait que cet incident a été causé par l'émeute de Détroit.

Windor, 22 (C.P.). — L'officier commandant des baraquements militaires du chemin Saint-Luc ici, le major Petrie, a interdit aux soldats canadiens de traverser la frontière, comme mesure de précaution à cause de l'émeute de Détroit. Cependant les civils qui ne peuvent aller à Détroit par affaires ou pour visiter des amis.

Les derniers Juifs

Londres, 22 (C.P.). — L'Agence hollandaise Ate rapporte aujourd'hui que les derniers Juifs d'Amsterdam ont été déportés en Pologne par les Allemands et qu'il ne reste plus de Juifs dans tout le pays. La Hollande comptait environ 180,000 personnes qui pouvaient être tenues pour Juifs par la loi allemande en 1940 au moment de l'invasion. La déportation des Juifs de Hollande en Pologne s'est accomplie par étapes depuis le début de l'année. On avait provisoirement établi à Amsterdam un ghetto qui s'est vite vidé.

On croit qu'un certain nombre de Juifs ont échappé aux autorités allemandes en se cachant dans les provinces avec l'aide de compatriotes non Juifs. Nombre de chrétiens auraient été arrêtés pour avoir donné asile à des Juifs.

Sept arrestations pour sabotage

Washington, 22 (A.P.). — J. Edgar Hoover a annoncé aujourd'hui que sept personnes ont été arrêtées à Rochester, N.Y., sous l'accusation de sabotage. On les accuse d'avoir délibérément fabriqué des bombes incendiaires et des grenades à main défectueuses pour l'armée américaine et celles des Alliés, à la compagnie Antonelli Fire Works, Incorporated, Spencerport, N.Y.

Directeur du bureau fédéral d'enquête, Hoover a dit que les inculpés ont été accusés d'avoir délibérément refusé de mettre la charge de poudre dans les bombes et les grenades. On les accuse également d'avoir employé du matériel révoqué par les inspecteurs. Les inculpés sont: Amerigo Antonelli, Bennie Piteo, John Derbitis, Joseph Denitis, Dominick Barbolito, Angelo Costanza, Frank Bianchi.

A QUEBEC

La Chambre reprend sa bonne humeur

Elle s'apaise après les orages d'hier — Motion de M. Roméo Lorrain — Le pont à Saint-Jean sur Richelieu

Québec, 22 (De notre envoyé spécial). — La Chambre était de bonne humeur ce matin mais un peu alangui par la chaleur qui s'apaisait, après le petit orage d'hier soir et l'orage de la fin de semaine. Hier soir, presque tous les crédits de la Voirie étaient votés, et ce matin on commençait l'étude des montants demandés par le ministère des Travaux publics. Sur la motion de passer aux subsides, M. Lorrain, de Papineau, appuyé par M. Barrette, de Joliette, a présenté un amendement de blâme au gouvernement "lui reprochant de refuser d'accorder aux cultivateurs les octrois nécessaires et utiles aux travaux de voirie, à l'amélioration et à la construction de chemins dans les villages et dans les paroisses de la province et elle condamne le favoritisme et les abus pratiqués par le gouvernement, à même les millions de dollars attribués au département de la Voirie".

A la majorité a été rejeté l'amendement par un vote de 25 à 9.

Le pont de Saint-Jean sur Richelieu

Au cours du débat sur les crédits du ministre des Travaux publics, ce matin, le député de Saint-Jean, M. Paul Beaulieu, a demandé au gouvernement de prendre à sa charge l'entretien du pont de Saint-Jean, sur le Richelieu.

On se souvient, dit-il, que lorsqu'il fut construit, sous prétexte de faire un cadéau aux villes de Saint-Jean et d'Iberville le gouvernement a fait don de ce pont aux municipalités riveraines.

Tous les ponts sur les grandes routes sont entretenus par le gouvernement et M. Beaulieu insiste pour que celui entre St-Jean et Iberville soit classé dans cette catégorie et que les municipalités soient libérées de cette charge.

Il demande aussi si d'autres travaux seront faits en vue d'améliorer l'état des piliers et de la surface du pont.

Le ministre promet de s'occuper de cette question.

MM. Duplessis, Talbot, Beaulieu et autres questionnent le ministre Dansereau sur divers points, lui reprochant des ponts trop cher comme celui de la rivière Thompson ou des ponts en madriers comme celui de Saint-Félicien. M. Duplessis rappelle la loi qu'il a fait passer autorisant le gouvernement à devenir propriétaire de ses édifices à bureaux, se débarrassant ainsi de loyers exorbitants. Après avoir combattu cette législation, le présent gouvernement s'est empressé de s'en prévaloir, tout fois le chef de l'opposition reproche à l'administration Godbout d'avoir acheté des maisons pour un montant de 703,000 en marge de la loi, en n'inscrivant pas ces dépenses au budget et en ne mentionnant pas dans la dette les versements qui devaient être acquittés plus tard.

M. Duplessis revient sur l'affaire de la peinture achetée par M. Donat Bouchard de St-Hyacinthe, cousin de M. Damien Bouchard, M. Dansereau répond que son département, depuis 1939 a acheté 2,793 gallons de peinture, pour un montant de \$11,918 et que le nom de M. Donat Bouchard, gérant de l'hôtel Canada à St-Hyacinthe, n'apparaît pas dans la liste des vendeurs.

Relativement au pont de St-Félicien, le ministre des Travaux publics répond à MM. Duplessis et Talbot que ce pont sera construit dès qu'Ottawa aura accordé les priorités nécessaires.

A 1 h., la Chambre s'ajournait à cet après-midi à 3 h., après avoir voté tous les crédits des Travaux publics.

L'examen médical du conscrit

Les Trois-Rivières, 22 (D.N.C.). — Un civil appelé à subir son examen médical doit se conformer à cet ordre dans les trois jours de sa réception, même si lui doit présenter une demande de sursis ou d'exemption.

C'est ce que le juge F.-X. Lacoursière a décidé hier soir, en condamnant G. Belit à 225 d'amende et aux frais de sa action.

Belit avait été accusé par le Service sélectif de guerre de ne s'être pas présenté à son examen médical dans les trois jours de sa réception. Il avait plaidé en défense, que les ordonnances fédérales donnent un délai de quatre-vingt jours pour que la recrue puisse loger une requête de retardement ou d'exemption. Il soutenait que durant le temps des procédures en demande de délai, il n'était pas tenu de se présenter à son examen médical. La défense avait aussi souligné un conflit de lois entre les ordonnances de 1940 et celles de 1942.

Mais la Cour rejeta cette dernière considération.

Aussi tôt après le jugement du juge F.-X. Lacoursière, Belit a fait inscrire sa cause en appel pour le prochain terme criminel qui normalement doit être tenu en octobre.

En Russie

Londres, 22 (C.P.). — C'est aujourd'hui le deuxième anniversaire de l'entrée des troupes allemandes en Russie, mais le dernier bulletin soviétique ne rapporte que des opérations de reconnaissance et des bombardements d'artillerie dans le secteur de Kharkov et des escarmouches, des échanges d'artillerie et des opérations aériennes sur les autres secteurs du vaste front russe.

L'émeute de Détroit semble terminée

Intervention des troupes fédérales — 23 morts et 700 blessés — Loi martiale et couvre-feu — Proclamation du président Roosevelt

Washington, 22 (A.P.). — Dans une proclamation qu'il a lancée de bonne heure ce matin, le président Roosevelt a demandé aux émeutiers de Détroit de se disperser et de se retirer paisiblement dans leurs demeures respectives.

Ce matin le nombre des morts dus à l'émeute est de 23, et celui des blessés dépasse 700. Le secrétaire de la guerre, M. Henry Stimson, a donné instruction au commandant de la 6e région, le major-général Aurnand, de se servir des troupes pour mettre fin à l'émeute. Le secrétaire de la guerre a annoncé que la population a bien accueilli les troupes et que l'ordre se rétablit graduellement.

Hier soir à 11 h. 30, le maire Jeffries a annoncé que la situation s'était grandement améliorée. Parmi les 23 morts il y a 20 Noirs. Le plus violent incident de la nuit a été une bataille autour d'une maison de rapport habitée par des Noirs; 200 policiers ont tiré un millier de balles et jeté des bombes lacrymogènes, cependant que des Noirs tiraient des fenêtres.

Le gouverneur Kelly a proclamé la loi martiale hier, à la demande de plusieurs groupes de citoyens. Les soldats sont entrés dans la ville une heure avant minuit; ils ont patrouillé les rues dans des camions. En tout une trentaine de véhicules de l'armée sont dans la basse ville, y compris des autos portant des mitrailleuses et des ambulances. Les hôpitaux, où 60 médecins et 200 infirmières sont en service, sont débordés. Il arrive un blessé toutes les deux minutes. On utilise pour les transfusions les réserves de sang fournies par la Croix Rouge.

Parmi les morts se trouvent une jeune négresse lapidée près de la maison où elle demeurait, et un médecin blanc qui allait porter secours à des blessés. Hier midi plusieurs automobiles chargées de Noirs ont été basculées dans la rue brûlées. Des Blancs ont brûlé deux maisons occupées par des familles de Noirs. Des Blancs ont tenté d'enlever des mains de la police; les Blancs ont réussi à se saisir de l'auto et l'ont brûlée, mais les agents et les Noirs ont pu s'échapper.

Cet avant-midi, 1,100 soldats se sont joints à la milice et à la police d'Etat ainsi qu'à la police municipale. Le calme se rétablit et les émeutiers doivent se mettre à couvert.

Un incident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit hier soir à Fort-Custer. Les membres d'un bataillon nègre ont tenté de saisir des armes et des camions militaires, mais on les a promptement arrêtés. Ces soldats voulaient aller aider leurs familles. On a vite rétabli l'ordre et cinq hommes ont été mis aux arrêts en attendant une enquête.

A 2 heures ce matin le brigadier Guthrie, commandant de la 6e région, qui est en charge des troupes, a envoyé ici, à émis un bulletin où il disait que les soldats n'avaient pas rencontré d'opposition de violence, et n'avaient pas usé de violence. Il a ajouté que d'autres soldats fédéraux seraient envoyés dans la ville au cours de la journée en assez grand nombre pour assurer un service d'ordre en commun. Hier les barrières dans les tramways et autobus étaient si nombreuses que les employés de ces services ont refusé de continuer leur travail. Tous étaient cependant de retour à leurs postes ce matin.

Deux Noirs sont morts sous les balles de la police dans le siège de la maison de rapport. Finalement les balles et les bombes lacrymogènes ont chassé tous les occupants de la maison, y compris des locataires qui étaient en pyjamas. Les gens des environs s'étaient barricadés chez eux.

Dans la proclamation de loi martiale, le gouverneur Kelly a ordonné un couvre-feu général à 10 h. du soir, a interdit la vente des liqueurs, alcooliques, et a ordonné que les endroits d'amusement ferment leurs portes à 9 heures du soir jusqu'à nouvel ordre. La loi martiale s'étend à trois comtés qui forment la région métropolitaine de Détroit et dont la population est de 2,000,000 d'âmes. Cette région est d'une extrême importance pour la production de guerre.

Les émeutiers ont ignoré l'ordre du couvre-feu. Les bagarres ont continué. Puis le gouverneur a fait appel à l'armée et l'émeute s'est calmée dès l'apparition des soldats. L'armée a commencé aujourd'hui une enquête pour déterminer les effets de l'émeute sur la production de guerre. La plupart des usines ont continué de fonctionner hier, mais un bon nombre d'ouvriers, blancs et noirs, ne sont pas allés travailler.

L'émeute commencée dimanche soir, par une bataille qui a paru sans importance au début, est en somme l'aboutissement et l'explosion d'un malaise qui dure depuis trois ans entre les Blancs et les Noirs de ce district. Il y a déjà eu plusieurs incidents, aggravés ces mois derniers par la rareté des logements et l'afflux d'ouvriers de guerre venus d'autres parties du pays.

Le 13 juin, des jeunes Blancs et Noirs sont venus aux prises à Inkster, dans la banlieue, et la semaine dernière il y a eu une bagarre analogue dans un parc d'amusement. Il s'est produit aussi une foule d'altercations entre Blancs et Noirs dans les usines de guerre. La

L'Allemagne aurait une armée aérienne en prévision de l'invasion

Elle se prépare pour une invasion possible aux deux extrémités de la Méditerranée

Londres, 22 (C.P.). — On rapporte que les Allemands prennent des dispositions pour repousser une invasion aux deux extrémités de la Méditerranée. Le grand quartier général de l'armée allemande dans le midi de la France aurait été établi à Avignon, à 50 milles de la côte, et l'une des divisions allemandes d'élite, la 60e division motorisée, aurait été transférée en France. Les effectifs de l'armée d'occupation en France auraient été portés de 35 à 44 divisions ou 650,000 hommes. Par ailleurs, les Allemands seraient à instruire les aviateurs bulgares, à diriger la construction d'aérodromes en Bulgarie et à expédier des armements.

On rapporte que le grand état-major allemand aurait fini par faire renoncer le chancelier Hitler à une grande offensive en Russie et à se contenter d'une offensive limitée. Le grand état-major serait d'avis qu'une invasion dans l'ouest de l'Europe constitue le plus grand péril parce qu'il est plus facile d'atteindre l'Allemagne par l'ouest tandis que l'on a de l'espace à l'est pour livrer une guerre défensive.

(Une dépêche de la frontière allemande dit que l'on apprend de source neutre que l'Allemagne tiendrait en réserve une armée aérienne pour combattre l'invasion. Cette armée constituerait un commandement à part et compterait au moins deux divisions ou quelque 1,500 avions de première ligne. On ignore où se trouve postée cette armée aérienne qui ne serait utilisée qu'en cas d'extrême urgence.)

plus grave s'est produite au début du mois aux usines de la Packard Motor Company, où une grève a été attribuée à des protestations d'ouvriers blancs contre la promotion donnée à des ouvriers noirs.

Les chefs blancs et noirs déplorent l'émeute et les conditions qui y ont conduit, et ont demandé un renouvellement des efforts pour trouver une solution aux causes fondamentales de ce malaise.

A QUEBEC

Amendement de M. Antonio Barrette

Blâme au gouvernement pour la condition des ouvriers

Québec, 22. — Hier après-midi, à l'Assemblée législative, sur la proposition de la formation de la Chambre en comité des subsides, M. Antonio Barrette, député de Joliette, appuyé par M. Roméo Lorrain, de Papineau, a présenté l'amendement suivant rejeté par un vote de 9 à 38, M. Chaloult s'abstenant:

"Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec consent à voter les subsides nécessaires à l'administration de la province, mais elle déclare que le gouvernement de la province manque à son devoir en négligeant de prendre les moyens et d'adopter les mesures nécessaires pour que les ouvriers de la province reçoivent pleine et entière justice quant aux salaires, aux conditions de travail et aux bonis de vie chère".

Mort de M. Denis Michaud

M. Denis Michaud, technicien à la Montreal Locomotive Works est décédé accidentellement dimanche à Pointe-Calumet. Domicilié au no 5445, rue Saint-Hubert, son corps est exposé au salon mortuaire Gougeon, no 1551 est, rue Mont-Royal. Son service aura lieu jeudi matin, à l'église Saint-Jean-Baptiste. L'inhumation se fera à Saint-Gabriel de Brandon, paroisse natale du défunt, où un libéra sera chanté.

M. Michaud était de longue date un ami du Devoir. Lui survivent: sa femme, née Hardy (Suzanne); sa mère, Mme J.-H. Michaud; deux frères, Gilles et Paul; cinq sœurs, Marcelle (Mme René Corbelle), Carmelle, Madeleine, Monique et Pierrette; sa belle-mère, Mme Lucien Hardy; de Champlain; de beaux-frères: les Pères Jésuites Lucien Hardy, de Saint-Basile, Marc Hardy, de Shanghai, et Gilles Hardy, de Mont-Laurier; Bernard et Guy Hardy, marchands à Sorel; des belles-sœurs: Mme Mathieu Beauchamp, de Longueuil, Mme Emile Gagnon, de Montréal, Mmes Cécile Hardy, de Champlain, et Thérèse Hardy, de Sorel.

Le Devoir offre à la famille en deuil ses vives sympathies.

Message à Staline

Washington, 22 (A.P.). — Le président Roosevelt a fait tenir un message de félicitations au premier ministre Staline à l'occasion du deuxième anniversaire de l'attaque de l'Allemagne contre la Russie. Après avoir rappelé que les Allemands avaient sous-estimé la puissance militaire et la vaillance des Russes, le président des Etats-Unis dit que "la pression croissante des forces réunies de toutes les Nations-Unies qui se fait de plus en plus sentir contre l'ennemi commun témoigne de l'esprit d'unité et de sacrifice nécessaire pour assurer la victoire finale".

Montréal et l'Amérique espagnole

M. Jorge Losara, directeur de la revue El Norte, publiée à New-York pour l'information des pays de langue espagnole de l'Amérique du Sud, a rendu visite au maire Raynault à l'hôtel de ville, ce matin. M. Losara est à faire une tournée au Canada en vue de recueillir des renseignements pour la publication d'un numéro spécial de sa revue qui portera sur le Canada. Il a assuré le maire que ce numéro consacrerait une large place à la ville de Montréal. Cette revue a un tirage payé de 45,000 exemplaires.

Mlle MacPhail et les juges

Kenora, Ont., 22 (C.P.). — Agnès MacPhail, candidate de la C.C.F. dans York-Est, a déclaré hier soir qu'elle n'a jamais rencontré un "juge progressif". Elle a dit cela en critiquant la nomination d'un juge au lieu d'une commission pour décider des matières ouvrières en Ontario.

Ce sont tous des âmes damnées d'un chef de parti, autrement ils ne seraient pas juges, a dit Mlle MacPhail.

Elle a prédit que les élections provinciales ontariennes auront lieu en août, le pire mois, dit-elle, pour tenir des élections. Elle a ajouté que son parti ne demande pas d'élections générales, mais des élections partielles provinciales.

Un fort contingent de troupes canadiennes est arrivé en Angleterre après une traversée sans encombre. On y remarque les chefs d'escadron H. Charbonneau et Georges Jacques, le brigadier G. Francoeur et autres.

Les aviateurs canadiens auront désormais un congé au Canada après avoir complété un "tour" de sorties au-dessus du territoire ennemi et un "tour" de cours d'instruction dans le Royaume-Uni.

La guerre sous-marine

Stockholm, Suède, 22 (A.P.). — Les dépêches de Berlin insistent ces jours-ci sur les difficultés que rencontrent les sous-marins allemands dans la bataille de l'Atlantique. La revue navale Kriegsmarine dit que le système de convoi des Alliés s'améliore sans cesse et qu'il faudra que les Allemands créent de nouveaux types de sous-marins et imaginent de meilleures méthodes d'attaque; elle admet que les méthodes employées par les Alliés ont réduit les pertes navales. Un correspondant de revue suédoise rapporte que les convois à destination de la Grande-Bretagne se rassemblent au large de Halifax qu'il décrit comme "un port très important, parfaitement protégé par des mines, des filets antisous-marins et de l'artillerie".

L'état de siège en Syrie

Londres, 22 (C.P.). — La radio de Berlin affirme que l'état de siège a été décrété en Syrie. La nouvelle n'a pas été confirmée par les autorités anglaises, mais on sait que la frontière entre la Syrie et la Turquie a été fermée pendant quelques heures la semaine dernière, ce qui a fait dire à la presse et à la radio de l'axe que l'on voulait masquer des mouvements de troupes.

Reimpression

Cent contes

par le chanoine Schmidt
Brochure de 176 pages.
Au comptoir ou par la poste
40 sous.

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU "DEVOIR"



Directrice: Germaine BERNIER

Lettre de Fadette

Dernièrement, après d'un bon feu qui combattait la froideur du mois de mai, mon amie et moi avions parlé de la vocation et elle me raconta l'histoire de la sœur de sa grand-mère qui, lors de l'expulsion religieuse en France vint au Canada, dans une de leur maison où elle vécut et mourut.

Je voudrais avoir le don de ma conteuse: son récit animé, nuancé et son émotion me tiennent sous le charme.

La petite religieuse Marguerite-Marie, n'avait que trois ans de profession quand l'ordre vint d'évacuer le Couvent dans les trente-six heures.

La supérieure s'affaira pour remettre à leurs parents celles qui les avaient et essayer de placer les autres.

Soeur Marguerite-Marie reçut une dépêche de sa sœur Claire lui offrant l'hospitalité.

Les voyez-vous ces pauvres femmes au moment de la séparation?

Les plus vieilles dans la désolation et la crainte de l'abandon, et les plus jeunes, surprises, curieuses, chagrines et peut-être secrètement attirées par cet inconnu où elles entraient sans l'avoir désiré, se dirent adieu en pleurant.

Le mari de Claire, gros homme un peu rude, qui ne pensait qu'à se réjouir de la liberté accordée, ou plutôt imposée à ces recluses, fit paraître promptement son désir de voir sa belle-sœur s'établir normalement, disait-il, en se mariant.

Marguerite, malheureuse et dépaycée, essayait de conserver ses habitudes pieuses: messe matinale, refus de sortir dans le monde, longues heures dans sa chambre. Elle ne se faisait pas à cette vie nouvelle, elle s'y sentait étrangère.

Un ami qui l'avait aimée sans le lui dire, avant son entrée, venait souvent maintenant et le lui disait sur tous les tons en ne cachant pas son désir de l'épouser.

Jean plaisait à la jeune fille: sa compagnie amenait chez elle une détente et une joie, mais ce n'était pas de l'amour, elle le sentait bien et lui aussi, d'ailleurs.

L'idée du mariage lui répugnait; elle était fortement retenue par les vœux dont elle était pourtant relevée; d'un autre côté, la reprise de la vie en communauté paraissait impossible, elle n'était pas heureuse chez sa sœur où elle s'entendait peu avec le beau-frère qui voulait à toute force la marier.

Avec Jean, intelligent, bon et qui l'aimait, c'était l'assurance d'une vie aisée, indépendante, paisible sinon heureuse. Elle hésitait, remettait sa décision et elle était de plus en plus malheureuse. Ses journées étaient inquiètes, ses nuits sans sommeil. Sa sœur et son beau-frère la blâmaient de ne pas profiter d'une belle occasion de s'établir et elle eut bientôt l'impression désolante, que lui, du moins, voulait se débarrasser d'elle.

Jean la pressait, mais si elle l'aimait avec son cœur, rien ne s'était ému en elle sous les ardentes paroles de l' amoureux... et elle regretta tant son couvent! — "J'ai été une bonne religieuse, se disait-elle, il ne me paraît pas possible d'être une bonne épouse... je ferais le malheur de Jean..."

Elle se rongait le cœur.

Le malaise augmentait dans la maison.

Il y avait eu des discussions acérées, et enfin l'irréparable s'accomplit quand Marguerite déclara qu'elle n'épouserait pas Jean. Le beau-frère s'emporta jusqu'à lui dire qu'il ne voulait pas de défroquée dévote chez lui.

Claire, au désespoir, essaya de la calmer et de consoler Marguerite, mais, profondément blessée, celle-ci envoya une dépêche à son ancienne supérieure avec qui elle avait toujours correspondu et elle fit ses malles. Dans le train qui l'emportait vers Toulouse où elle allait se réfugier avec la religieuse dans l'espoir qu'on pourrait la placer dans une de leurs maisons canadiennes, elle passa des heures crucifiantes. Elle se sentait une éponge à la merci des vagues. L'image de l'homme qui l'aimait s'interposait devant l'avenir vers lequel elle se précipitait. S'était-elle trompée? — "Tu fuis la tranquillité et le bonheur, disait une voix qu'elle reconnaissait. Reviens! Tu aurais ce que la vie peut donner de bon. Ton couvent, ce cloître que tu aimais n'existe plus pour toi... comment va-t-on te recevoir là où l'on ne saura quoi faire de toi? Reviens, ma chérie, moi je t'aime et je veux te protéger!"

Pauvre petite! Epouvantée, elle se redisait, "je me suis peut-être trompée". Est-ce vraiment la volonté de Dieu que je sois encore religieuse quand tout s'y oppose? Peut-être ai-je pour Jean plus d'affection que je m'en doutais?... Quoi faire? Mon Dieu, aidez-moi! Secourez-moi, éclairez-moi!" Elle pleurait en pleurant et enfin, peu à peu, ses idées devinrent plus nettes, et elle vit dans ses heures de doute une tentation d'infidélité.

Elle avait voulu être religieuse, elle ne l'avait jamais regretté et elle se sentait toujours appelée comme autrefois. Alors, sa place n'était pas dans le monde: sa place c'était près de Dieu, et il trouverait bien les moyens de l'y garder. Pourquoi s'inquiéter puisqu'elle remettait toute sa vie à son Seigneur? Et la paix se fit en elle.

A la sortie de la gare de Toulouse, une vieille religieuse en costume laïque l'attendait. Alerté et serein, Marguerite se jeta dans ses bras. — "Mère je reviens, et c'est pour ne vous quitter jamais!" — Pauvre petite! espérons-le!

A peu de temps de là, Claire reçut un journal où se lisait cet entrefilet: "Parmi les passagers du paquebot en partance pour New-York, se trouvaient six religieuses à destination du Canada".

— Soeur Marguerite-Marie mourut ici, assez âgée et elle a laissé un beau souvenir dans son couvent.

— C'est cela la vocation, conclut mon amie, et c'est très beau ce choix mystérieux et l'appel irrésistible d'un côté, et de l'autre, la volonté ferme, après avoir entendu l'appel, de ne pas y résister quoi qu'il arrive.

FADETTE



Il n'y a pas que le crêpe uni qui fait de jolis deux pièces: l'imprimé, comme on le voit ici, fait un costume jeune et joli.

Comment utiliser ces quatre coupons de viande

Augmentons notre consommation de céréales et de légumes verts

Il sera relativement facile pour une famille nombreuse d'acheter la quantité de viande autorisée par le rationnement. Mais ce sera tout un problème pour une personne seule ou un couple.

La Section des Consommateurs, du ministère fédéral de l'Agriculture suggère l'arrangement suivant pour un couple qui peut disposer de 4 coupons par semaine:

Deux coupons peuvent être utilisés pour l'achat d'un rôti, en fin de semaine. On pourrait choisir, par exemple, 2 livres de veau, de mouton ou de porc dans le filet ou 1½ livre de bœuf (tenderloin) qui pourrait être farci. Ce rôti suffira pour deux repas et il en restera probablement.

Au milieu de la semaine, on pourra acheter 3-4 livres de bœuf pour ragout ou une tranche de bœuf dans la ronde ou un peu de rognon de bœuf (non rationné). On en tirera un bon ragout et on utilisera le reste le jour suivant avec le rognon de bœuf pour un pâté au rognon et au bœuf. Cette quantité de viande équivaut à un coupon.

Le coupon qui reste pourrait servir à l'achat de deux côtelettes et quelques saucisses. Les côtelettes et 2 saucisses accompagnées de tomates ou peut-être de champignons serviraient pour un repas. Il restera suffisamment de saucisses pour le jour suivant. Les viandes non-rationnées ou le poisson serviront pour le dîner, une fois par semaine.

* * *

Le rationnement de la viande a été imposé afin que la consommation en soit réduite dans les familles. Les Services d'hygiène alimentaire nous font observer que cette quantité de viande procurera suffisamment de protéines pour les besoins de chacun, quelle que soit son occupation. La viande fournit aussi le fer et la vitamine B1. La réduction de la consommation de la viande amènera donc une diminution de vitamine B1 et de fer. On y remédiera en mangeant plus de céréales complètes, et à mesure qu'ils se feront plus abondants, des légumes verts, souvent crus, car ils sont parmi les meilleurs producteurs de vitamine B1 et de fer.

Les femmes dans les divers corps d'armée canadienne

D'après les chiffres que nous communiquent le Service d'Information, depuis septembre 1941, le Corps féminin de l'Armée canadienne a enrôlé plus de 10,500 membres et espère en enrôler 25,000 avant la fin de l'année 1943. Plus de 8,000 de ces femmes ont remplacé des hommes dans les cadres de l'armée.

On projette de trouver des logements pour 1,400 recrues par mois, c'est-à-dire le double du nombre actuel. Le projet d'accorder aux femmes du C. F. A. C. des soldes de spécialité sur la même base que les hommes, et de leur accorder des allocations pour personnes à charge est également à l'étude. Durant la dernière moitié de 1942, quatre cents membres du C. F. A. C. sont allés outre-mer. Les membres sont en service en Grande-Bretagne, aux États-Unis et à Terre-Neuve.

La C. A. R. C. accorde également à ses officiers féminins des grades plus élevés. La nomination du premier chef d'escadron féminin fut annoncée publiquement le 11 mai.

Dans l'aviation

Fondé en juillet 1941, le Corps d'aviation royale canadienne (Division féminine) a enrôlé plus de 12,400 membres et espère en enrôler 20,000 d'ici à la fin de l'année 1943. La spécialité la plus nouvelle, annoncée le 12 mai, consiste en un service de patrouille destiné à la surveillance sur les trains et dans les villes plus importantes. Un cours d'entraînement de quatre semaines sur ces matières se donne au centre d'instruction de Rockcliffe près d'Ottawa et comporte le jiu-jitsu, le tir et le sauvetage.

Dans la marine

Institué en juin 1942, le Corps féminin de la Marine royale canadienne comptait plus de 2,595 membres de tous grades le 24 mai 1943. Environ 110 femmes par semaine sont appelées pour l'instruction donnée aux simples matelots à Galt et à Preston dans l'Ontario. Les officiers reçoivent leur instruction à Ottawa. Les "Wrens" et les officiers féminins remplacent divers catégories de membres du personnel naval aux centres de terre à Ottawa, Halifax et Deep Brook, Nouvelle-Écosse. Le Corps féminin de la Marine royale canadienne espère enrôler 5,000 recrues d'ici à la fin de 1943.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

La Bataille de France

par HENRY BIDOU

Le sort tragique des armées de France est relaté dans ces pages avec la concision des bulletins militaires, mais cette brièveté même fait comprendre l'allure foudroyante de la rupture des lignes françaises.

Et pourtant les soldats français se sont battus! Cet ouvrage de Bidou nous le dira clairement comme aussi la fin du préambule lu aux Français par l'Allemand avant de leur faire connaître les conditions de l'armistice: "La France a été vaincue et rompue après une héroïque résistance, dans une suite unique de sanglantes batailles. L'Allemagne n'a pas le dessein de donner aux conditions et aux négociations d'armistice le caractère d'humiliation contre un si brave adversaire".

Volume de 255 pages. Au comptoir \$1.25, par la poste \$1.35.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Les fleurs aussi ont leur importance

Connaissez-vous l'histoire des roses d'Inde? — Elles feront une très jolie bordure à votre potager

Le Jardin de la victoire est avant tout important, parce qu'il fournira bientôt des légumes nutritifs. Il est, de plus, le résultat d'un passe-temps agréable et d'un bon exercice. Mais on néglige en général l'intérêt du jardinage pour la saine hygiène de l'esprit et pour le moral de l'arrière. Hommes et femmes très occupés trouvent dans leur jardin la détente nécessaire à la santé et au travail efficace.

Il est également excellent pour le repos intellectuel, en travaillant à votre jardin de la victoire, de planter une rangée ou deux de fleurs. En temps de guerre, les distractions de la vie sont rares et souvent peu accessibles.

Parmi les fleurs saisonnières qui poussent rapidement et qu'il est possible de semer en même temps que les légumes, en leur ménageant le même traitement, il y a les roses d'Inde. C'est une rose d'Inde américaine, non pas celle de Shakespeare, qui était la caléculle, encore appelée en anglais le "pot-marigold". Les soldats espagnols qui accompagnèrent Colomb au Nouveau-Monde rapportèrent en Europe des graines de cette fleur que nous appelons Rose d'Inde. Elle fut alors probablement confondue avec la caléculle et lui dérobait ainsi son nom.

Pendant des siècles, la rose d'Inde des jardins se divisa en deux espèces: la française, une petite fleur d'une forme assez ramassée, et l'afrique, une grande fleur largement étalée. Malgré leur appellation, aucune n'est originaire de France ni d'Afrique.

Dans les dernières années, les fleuristes ont réussi des merveilles en créant de nouveaux types. Ils ont aussi élevé des variétés de roses d'Inde dont l'odeur caractéristique, désagréable pour certaines gens, a été éliminée.

Les semences de rose d'Inde sont assez grosses et molles. Quoique les plantes soient très vivaces, les graines pourrissent vite dans un sol froid et humide. Les variétés de grande fleur ont besoin de beaucoup d'espace. Cultivez-les en rangées, comme les légumes, ou plantez-les en bordure du jardin. Non seulement décoreront-elles le jardin, mais elles donneront aussi beaucoup de fleurs à couper.

Les aliments verts et en feuilles, qui sont si riches en vitamines et en calcium, contiennent aussi du fer. Beaucoup de légumes non catalogués pour leur calcium possèdent du fer ainsi que d'autres substances minérales. En règle générale, on ne doit pas s'attendre à se procurer dans un seul plat la quantité nécessaire de vitamines et de minéraux.

Mais en établissant un bon menu, il est possible d'obtenir une bonne part des éléments essentiels. Cette année, vous ne pouvez espérer les obtenir en quantité suffisante, à moins que vous ne consentiez à en cultiver dans votre jardin de la victoire.

Consultez votre ministère de l'Agriculture fédéral ou provincial pour des renseignements supplémentaires sur les Jardins de la Victoire.

Débarrassons nos routes des objets dangereux

Ceux qui ont été obligés d'acheter des pneus depuis que les restrictions ont été imposées sur le caoutchouc se sont rendus compte de leur rareté et de la nécessité de préserver par tous les moyens ceux qui sont en circulation.

Le régisseur du caoutchouc lance un appel au public demandant à chacun de débarrasser les grandes routes, les chemins de campagne, les rues et les ruelles de tous les débris de verre, clous et autres objets tranchants que l'on y apercevra et qui pourraient percer ou endommager les pneus.

Il faudrait que chacun se rende compte de l'importance de cette campagne et y apporte toute sa bonne volonté.

La période de prospérité, de luxe et de confort que nous avons traversée avait permis à la plupart des gens de posséder une automobile et de s'en servir pour les besoins de chaque jour, les voyages d'agrément, les longues randonnées à travers le pays.

Le nombre de celles qui circuleront sur nos routes sera de plus en plus restreint, il est vrai, et la plupart ne sortiront qu'en cas de nécessité. Même si l'on est privé soi-même de l'usage de son auto quand il serait si agréable de s'en servir, on apportera à cette campagne de première importance toute sa bonne volonté.

Les pneus ne courent pas grand risque sur les routes pavées et bien entretenues. Mais qu'il s'y

Nouvelles sténographes officielles "Perrault-Duployé"



Quatre élèves de l'Institut Sténographique Perrault, qui ont subi avec succès l'examen du Barreau de Montréal, tenu le 28 mai. Ce sont de gauche à droite: Mlles Fernande Robore, Jeannine Racette, Lucille Moineau et Carmen Constant. (Photos Albert DUMAS)

trouve des bouteilles cassées, des brochettes ou des clous et un accident sera vite arrivé ou du moins les pneus subiront la catastrophe. Les terrains de stationnement, les chemins peu fréquentés, les routes le long des plages devraient surtout être l'objet d'une surveillance toute particulière.

Les quatre réseaux ferroviaires du Royaume-Uni ont 20,800 milles de voies ferrées.

Visiteuses à Sainte-Anne-de-Bellevue

Plusieurs membres du comité civil consultatif de la section anglaise et de la section française se sont rendus aujourd'hui au centre d'instruction avancée de Sainte-Anne-de-Bellevue pour visiter les casernes du C.W.A.C.

Les visiteuses sont les bénévoles qui travaillent aux bureaux du comité civil consultatif du C.W.A.C. et plusieurs d'entre elles viendront des villes de province où de parents, amis, fonctionnaires: Sherbrooke, Drummondville, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Valleyfield. Le comité de réception se compose du capitaine Louis Lacoste, officier recruteur du district de Sherbrooke, du sous-lieutenant Jacqueline Morin, du C.W.A.C., du sergent major de compagnie Norma Wiken et de deux sous-officiers attachés au bureau de recrutement du C.W.A.C.

Une remarquable biographie

RICHELIEU

par Auguste BAILLY

Volume de 350 pages. Au comptoir \$1.25; par la poste \$1.35.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

MESDAMES, veuillez VOUS RAPPELER CECI

Lorsque vous organisez des assemblées ou réunions sociales, pourqu'on ne pas éviter que les personnes qui y assistent, voyagent aux heures d'affluence. Elles pourront ainsi voyager plus rapidement et avec plus de confort.

Tout effort fait pour décongestionner la circulation durant les heures d'affluence contribue à "accélérer le service" et à diminuer l'encombrement occasionné par l'énorme mouvement de voyageurs durant la guerre.

A MOINS D'ABSOLUE NÉCESSITÉ, ÉVITEZ DE VOYAGER DURANT LES HEURES D'AFFLUENCE

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTRÉAL

MON MARI EST D'ACCORD AVEC VOUS, MME DUBOIS... LE MÉLANGE LIPTON POUR SOUPE AUX NOUILLES. SE COMPARE À LA MEILLEURE SOUPE CUITE LENTEMENT!

La soupe de bon goût, la soupe pour vous! Chaque paquet vous donne 4 grosses portions d'une soupe dorée, délicieuse, qui a le goût du poulet.

Vous apprécierez sa commodité et sa rapidité. Vous ajoutez simplement le contenu du paquet à 4 tasses d'eau bouillante... à 4 tasses d'eau bouillante... vous faites cuire pendant 7 minutes... et vous avez une soupe délicieuse, appétissante. Parfait pour les cuisinières d'accord à dire que le mélange Lipton, soupe aux nouilles, donne une soupe comparable à la meilleure soupe cuite lentement chez soi.

Et n'oubliez pas, il n'y a pas de doute de mélange Lipton, soupe aux nouilles. Vous pouvez en acheter au détail ou en gros. Demandez-nous, demain, des renseignements plus détaillés.

UN PRODUIT DE **LIPTON**

Les emballeurs du **THÉ LIPTON PLEIN DE SAVEUR** (à fines feuilles)

25c

Feuilleton du "Devoir"

LE PLUS BEAU SOIR DE SA VIE

par Jacques de Lortalanges

(Suite)

Presque aussitôt, André se mit au travail: il s'agissait de réaliser matériellement tout ce qui, pendant ces deux mois d'hiver, n'avait été que plans et projets.

Sa tentative, dont le bruit s'était rapidement répandu dans le pays, y avait naturellement soulevé bien des commentaires. Les gens se souvenaient encore de l'échec de M. Debertex; ils y voyaient, avec un peu d'étroitesse d'esprit, un argument décisif pour prophétiser l'échec complet du jeune homme.

Mais ces mauvais propos, qui lui revinrent, ne troublèrent André que fort peu.

Jamais il n'avait semblé si ardent ni si actif.

Sous sa forte impulsion, les bâtiments à demi ruinés se relevaient avec rapidité. Les bords de la Dronne, depuis si longtemps silencieux, résonnaient de nouveau au travail bruyant des maçons et des charpentiers.

André avait fait venir ces ouvriers de la ville: cela avait d'abord excité contre lui quelques murmures: "Il eût mieux fait, disaient les paysans, de faire travailler ceux d'ici... l'argent serait resté dans le pays."

Mais il leur fallut peu de temps pour comprendre la justesse de

sonnement du jeune Debertex. En effet, à mesure que la saison s'avance, les travaux des champs occupent presque tous les paysans, qui auraient été contraints d'interrompre la reconstruction de la petite usine. De plus, les ouvriers qu'il avait amenés, et qu'il logeait à pied d'œuvre, dans un grand bâtiment, dépensaient presque tout l'argent qu'ils recevaient dans le village: d'où source de profits dont les petits commerçants appréciaient l'appoint.

Quelques autres mesures du même ordre, dont les paysans ne découvraient que tardivement la sagesse, finirent par donner à André, dans ce petit coin de pays, la réputation d'un homme avisé. On commençait à parler de son entreprise avec moins de scepticisme. On ne disait plus "le monsieur", mais "monsieur André", ce qui impliquait un sentiment de confiance.

Mais le jeune homme parut aussi indifférent à cette sympathie qu'il l'avait été au doute qui avait sauté le début de son entreprise:

il travaillait!

Il ne faisait plus chez ses cousins que de brèves apparitions.

A Blanche, il ne semblait plus prêter qu'une courtoise attention, ne sollicitant plus d'elle ces heures de musique au charme desquelles, peu de mois auparavant, il ne savait pas résister. On eût dit qu'en entrant dans la période de l'action, il avait fait plus profondément le fossé qu'il voulait entre son travail et tout le reste.

Pourtant, Blanche venait très souvent à La Verdérie.

L'affection qu'elle portait à Mme Debertex se trouvait resserrée par un entretien au cours duquel la brave femme avait montré tout le côté maternel de son cœur.

Elle n'avait point été longue, en effet, à deviner que l'admiration que Blanche disait éprouver pour l'énergie d'André cachait sans doute un sentiment plus tendre: au reste, la découverte d'un pareil sentiment ne pouvait que lui être agréable, car elle avait pensé, au début, qu'André ne laissait pas d'être troublé par le charme de la

jeune fille, et elle s'était dit — un peu trop vite — qu'elle devait rapprocher les deux jeunes gens.

Pourtant, le changement d'attitude d'André l'avait surprise, et la mélancolie qui assombrissait le visage de Blanche la touchait. Elle voulait tirer l'affaire au clair et décida, maintenant que la jeune fille semblait tout à fait en confiance auprès d'elle, de lui parler franchement.

Elle le fit un après-midi de mars, alors que le printemps commençait sa chanson. Blanche lui avait semblé plus triste que de coutume, et cette tristesse faisait, trouvait-elle, un contraste choquant avec la joie qui vibrait dans l'air, le parfum des violettes et les premiers bourdonnements des abeilles qui quittaient leur retraite d'hiver.

Les deux femmes rentraient d'une courte promenade sous bois, au cours de laquelle elles avaient entendu sans arrêt, comme un leitmotiv agaçant, le tumulte des chantiers que dirigeait André.

— Ma chérie, dit soudain Mme Debertex, rompant un instant le

silence, est-ce que cela vous ennuierait beaucoup de me considérer comme votre mère?

Blanche rougit, mais leva vers elle un regard plein d'affection.

— Madame, dit-elle, vous savez bien que vous êtes la personne que j'aime le mieux ici... après mon parrain, naturellement, ajouta-t-elle avec un grand soupir de franchise.

— Je n'en doute pas, ma chérie; mais un parrain, c'est comme un père, et il y a des choses dont on aime mieux parler avec une mère; ne croyez-vous pas?

Blanche ne répondit pas. Elle devinait vaguement qu'elle ne pouvait pas en venir à bout de dire tout ce qu'elle avait sur le cœur, et elle se contenta de dire: — C'est vrai, j'ai besoin qu'on m'aime, j'ai besoin qu'on me parle et qu'on me comprenne...

Ainsi amorcée, la conversation n'eut plus aucune peine à aborder ce qui constituait le fond de la pensée de Blanche: son affection pour André, qui, elle s'en rendait bien compte, dépassait la mesure de la sympathie et de l'amitié ordinaires.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée) éditeur-gérant: — Georges Pelletier directeur-gérant.

L'«Union Jack» reste le drapeau du Canada pendant la guerre

(Suite de la première page)

au contraire, ils se proposaient de stimuler l'effort de guerre de la population en éveillant un sentiment national, sentiment dont on déplore l'absence un peu partout au pays).

Le cas des communistes

Le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, a fait une importante déclaration en réponse à une interpellation de M. Liguori Lacombe. Il convient tout d'abord de la rapporter au texte. «Vu la mise hors la loi du parti communiste au Canada, le ministre (de la Justice) permettra-t-il la tenue d'une réunion nationale de ce parti les 21 et 22 août prochains, tel qu'annoncé par l'organisation de ce mouvement?»

M. Louis Saint-Laurent a répondu dans les termes suivants: «Je me levais pour répondre à la question que l'honorable député (M. Lacombe) a posée en mon absence mercredi dernier, dans des termes quelque peu différents de ceux qu'il a employés cet après-midi. Malgré la mise hors la loi du parti communiste par le ministre de la Justice, le ministre a-t-il permis ou permettra-t-il la tenue d'une réunion nationale de ce parti les 21 et 22 août prochains? La forme de la question attribuant au ministre de la Justice une juridiction et une autorité qu'il ne possède pas et qu'il n'a pas l'intention d'assumer. C'est en vertu des Règlements de la défense du Canada que le parti communiste a été déclaré illégal. Le ministre de la Justice n'a pas autre chose à faire que d'administrer et de faire observer les règlements tels qu'ils existent.

«Je puis ajouter que ces règlements ont été soumis deux fois à la Chambre. D'après mes renseignements, la Chambre les a approuvés. Le ministre de la Justice n'a pas permis et ne peut permettre à aucune organisation illégale de tenir une réunion ou de faire quelque autre chose que ce soit dans les limites de la légalité.

Des distinctions

«Je crois que l'honorable député a été poussé à poser cette question par la nouvelle parue dans certains journaux à savoir que des personnes, qui avaient fait partie de ce groupe, ont appelé le parti communiste canadien, ont annoncé l'intention de se réunir vers la fin d'août, je crois, pour fêter les fondements d'une nouvelle organisation politique. Evidemment, le ministre de la Justice ne peut empêcher des citoyens canadiens de se réunir pour des fins légales. Si ceux qui ont fait partie autrefois du mouvement communiste veulent maintenant, reconnaissant que le parti communiste canadien est hors la loi, former un autre groupe dont la constitution, le but et les gestes ne seront pas contraires aux dispositions de la loi, le ministre de la Justice n'a rien à voir.

«Mais s'il s'agissait de former un parti pour agir d'une façon illégale d'après l'article 133 du Code criminel, chacun des procureurs généraux des provinces aurait, de par la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Constitution, le devoir de le poursuivre. S'il paraissait nécessaire, pour qu'il ait poursuivi, que le ministre de la Justice intervient le ministre n'hésiterait pas à intervenir. On se souvient que l'article 133 stipule que c'est manifester une intention séditionnelle de publier un écrit ou un document quelconque qui prône, ou de prôner autrement, l'emploi de la violence pour apporter quelque changement dans l'organisation gouvernementale du pays. Si l'on tente de former un groupe pour prôner des idées semblables, il n'y a pas l'ombre d'un doute que quelqu'un verra à faire observer les dispositions du Code criminel».

Comment les communistes peuvent s'y prendre

Les membres du parti communiste canadien ont sans doute prévu l'attitude du ministre de la Justice. Rien de plus facile pour eux que de dissoudre officiellement leur parti, afin de ne plus être passibles de poursuites. Ce parti nouveau pourrait, selon la réponse du ministre, s'inspirer de la doctrine communiste à la condition toutefois de ne pas préconiser le renversement du gouvernement par des méthodes violentes. Si le nouveau parti réussissait à s'emparer du pouvoir par des méthodes dites démocratiques et parlementaires, il pourrait mettre en vigueur la doctrine communiste. Les Canadiens tomberaient alors sous un régime dictatorial. Nous sommes censés combattre pour conserver la forme démocratique et parlementaire de l'Etat. N'oublions pas ce but de guerre. Le Code criminel ne prévoit pas cela. Le Code criminel ne contient pas d'article qui défende la démocratie contre ceux qui veulent la remplacer par une autre forme de gouvernement. La doctrine communiste n'est pas condamnable seulement parce qu'elle préconise la violence comme moyen de s'emparer du pouvoir. Le ministre de la Justice peut rétorquer à cela que cela ne le regarde pas, qu'il ne fait pas les lois, qu'il est chargé uniquement de faire respecter celles qui sont inscrites dans les statuts. Il a aussi, à notre avis, le devoir de fournir à l'Etat démocratique des lois ou des armes avec lesquelles il peut combattre efficacement ses ennemis.

Encore l'Aluminium

La Chambre des communes a continué l'étude des crédits de guerre et tout particulièrement de ceux du ministre des Munitions et des Approvisionnements. On a recommencé le débat sur l'aluminium. M. M. Coldwell, leader de la C.C.F., a voulu que le ministre dépose les copies des contrats passés avec la compagnie d'aluminium. Le ministre a répondu que le gouvernement n'a passé aucun contrat avec l'entreprise. Ce sont les fabricants d'avions qui achètent le métal de la compagnie. Le gouvernement n'intervient pas. A propos d'aluminium, M. R. B. Hanson, ancien chef de l'opposition, a attaqué M. Coldwell et son parti. D'après M. Hanson, M. Coldwell aurait soulevé la question pour se faire du capital politique. M. Coldwell a protesté contre pareille affirmation. Le leader de la C.C.F. n'a peut-être pas soulevé la question dans un but politique, a rétorqué M. Hanson, mais son parti fait de la politique à ce sujet. Ainsi Madams Angus MacInnis, femme du député de Vancouver, aurait dit à l'Assemblée législative de Vancouver, que l'entreprise de Shipshaw constitue la meilleure munition politique de la C.C.F. M. Hanson n'en a pas moins soutenu que le gouvernement devrait faire examiner le prix de base de la compagnie par des comptables et négocier avec elle d'après un prix plus conforme aux intérêts de la nation.

La Chambre a aussi parlé de construction maritime et de questions connexes. Il a été également question de la Wartime Housing qui a dépensé 848,000,000 et construit 15,802 maisons dans 70 villes.

Leopold RICHER

"L'Actualité économique"

AVRIL 1943

La finance à Montréal, Lucien Fournier et Roger Charbonneau; Le milieu forestier, Avila Beard. Bibliographie.

Au comptoir 33s, par la poste 48s. SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

Les racines de laurier de Californie sont employées comme substitut de la bruyère pour la fabrication des pipes en Angleterre.

Notes laurentiennes

(Suite de la 1ère page)

Nous avons ainsi appris que toute la Gaspésie est désormais sur un pied de défense, qu'elle est aux aguets. Les autorités militaires ont, en effet, entrepris une grande campagne éducative pour enseigner aux Gaspésiens à se défendre eux-mêmes. De là est né le Service du Guel Aérien (Air Detection Corps), vaste corps de volontaires qui étend de jour en jour ses ramifications, qui multiplie ses bataillons de gullesters, selon un terme expressif du général Blais. Ces gullesters, comme on le devine facilement, sont les pêcheurs eux-mêmes dans les forces armées, ce sont leurs femmes et, à l'occasion, leurs enfants.

La Gaspésie est aux aguets et sur un pied de défense, comme on peut le juger par le dimout (obscurcissement des phares des automobiles, des fenêtres, tout le long de la côte, dès la nuit tombante). Des le point du pittoresque village de l'Isle-Verte, on peut avoir une autre preuve éloquentes des mesures de protection prises par nos autorités militaires: des gardes armés exigent votre carte d'identification nationale. L'on établit ainsi, à divers points de la route de la Gaspésie, des road blocks dont l'entrée sera surveillée et gardée par des représentants de l'armée de réserve, de la police provinciale et du Comité de Protection Civile. Partout, ailleurs, tant sur la côte qu'à l'intérieur, ces corps, de même que la Gendarmerie royale du Canada et le Service du Guel Aérien, coopéreront à la défense du pays.

A mesure que se succéderont, plus tard, les paysages gaspésiens, les journalistes auront de multiples occasions d'admirer une Gaspésie toujours accueillante et hospitalière au touriste, mais une Gaspésie aux allures plus martiales, une population plus consciente du danger peut-être mais par contre moins nerveuse parce qu'elle s'est rendue compte qu'elle se protège et qu'elle a l'efficacité de cette protection.

Lucien DESBIENS

22-VI-43

Bloc notes

En Irlande

C'est aujourd'hui qu'ont lieu dans les vingt-six comtés qui relèvent du gouvernement de Dublin les élections pour la Chambre basse. On n'en connaît probablement pas le résultat définitif avant deux ou trois jours. Cela tient au mode de scrutin, qui est fort compliqué: scrutin de liste avec proportionnelle et vote transférable.

Le mode de scrutin explique aussi qu'aucun parti ne puisse compter sur l'une de ces retentissantes victoires que l'on voit chez nous. Il favorise tous les groupements minoritaires, en leur donnant, non seulement la certitude d'être représentés, mais l'espoir de tenir entre les grands partis la balance du pouvoir.

Car c'est l'un des résultats possibles de la proportionnelle que de permettre à un petit groupe de disposer en définitive du sort électoral du pays en se portant d'un côté ou de l'autre, entre deux partis puissants. Le fait est que le gouvernement de Valera est le premier, croyons-nous, qui dispose d'une majorité absolue et, au début, il dut même gouverner avec l'aide du parti travailliste.

Sur le point qui peut davantage intéresser les étrangers, il ne paraît pas y avoir le moindre doute. Tous les partis sont favorables au maintien de l'actuelle politique de neutralité. Contre le gouvernement, il y a d'abord ce fait qu'il gouverne depuis onze ans et qu'un long exercice du pouvoir milite contre tous les gouvernements; il y a cet autre fait que le mode de scrutin permet à tous les mécontents, — même s'ils sont mécontents pour des raisons radicalement différentes — d'exprimer avec efficacité leur dissentiment. Il paraît bien clair que les travaillistes espèrent, non point prendre la majorité, mais saisir un nombre de sièges suffisant pour que leur appui soit indispensable au gouvernement de demain.

D'après les dépêches, M. Cosgrave, ancien premier ministre et chef du

principal groupe d'opposition, demande pour la durée de la guerre un gouvernement de coalition, tandis que M. de Valera réclame un gouvernement unitaire, déclare que, s'il est défait, il refusera de faire partie d'un gouvernement de coalition.

Le choix paraît donc être entre un gouvernement de Valera et un gouvernement de coalition, où les travaillistes, en particulier, feront probablement payer le plus cher possible leur collaboration. On n'a pas l'air de croire que M. Cosgrave et son parti puissent à eux seuls emporter le morceau.

O. H.

Opinion torontoise

Aux pures, comme de raison, tout est pur, ou du moins est supposé l'être, quand ça vient d'eux-Toronto, la toute loyaliste, la toute impérialiste Ville-Reine, est bien offusquée un peu de ce que le président, le speaker de sa Législature, le major James H. Clark, a déclaré, l'autre jour, à l'occasion d'une réunion internationale qui se tenait à Windsor, que 45 pour cent des ressortissants du Canada ne demanderaient pas mieux que de voir se produire l'annexion du Canada aux Etats-Unis; que lui-même est de ce groupe des sympathisants de l'annexion. La capitale ontarienne se sent offusquée — le leader du parti conservateur provincial, le réminent lieutenant-colonel George E. Drew (à Toronto quand ils ne sont pas majors, ils sont lieutenant-colonels) a même demandé que le major Clark soit démis de sa fonction de speaker, mais cette ville sainte et pure ne se sent pas déshonorée pour autant: en faveur de quel'un des siens elle est toujours prête à reconnaître comme sacré le principe démocratique de la liberté de parole. C'est ainsi que le major Clark, sans se soucier plus qu'il ne conviendrait du mouvement d'humeur du lieutenant-colonel Drew, annonce tout simplement qu'il n'a pas l'intention de démissionner, encore moins de se retirer de la vie politique; qu'au contraire il se propose bien d'être de nouveau candidat, lors du prochain scrutin général, que l'on prévoit pour bientôt, dans sa circonscription de Windsor Sandwich. C'est encore ainsi que, de Toronto même, en paroles comme en écrits, nous venons des expressions d'opinions qui, venant d'autres sources, paraîtraient fort étranges, seraient très mal jugées dans Toronto même.

Functionnarisme et civilité

Une publication torontoise, *Canadian Underwriter*, qui s'adresse aux assureurs canadiens de l'assurance-feu et de l'assurance-accident, s'exprime ainsi: «C'est, nous le savons, très vivement, dans sa loi de juin, aux fonctionnaires fédéraux du temps de guerre, plus particulièrement à ceux du Service Sélectif. Et cela l'amène à porter un jugement, qui nous scandaliserait beaucoup moins s'il venait d'ailleurs que de Toronto, sur les façons qu'ont certains de ces fonctionnaires pour promouvoir l'enrôlement dans ce qu'on appelle l'armée active du Canada. Il vaut la peine que nous traduisions cet article et que nous le portions à l'attention de nos propres lecteurs:

«Les «civil servants» (les fonctionnaires) doivent se rappeler qu'ils sont supposés être des employés «civils» et non pas des petits tyrans. Cela est particulièrement vrai des commis du «Service Sélectif» et de ses officiers, quand l'élément de coercition qui est si contraire à l'esprit canadien et aux traditions canadiennes en vient à paraître dans le tableau. Ce que nous en pensons, c'est pour avoir une connaissance, et connaissance personnelle, d'un cas, celui d'un garçon pour les services duquel un employeur avait déjà fait des arrangements avec le «Service Sélectif». Quand le garçon se présente pour obtenir son permis, au lieu de se donner la peine de rechercher son dossier et de l'envoyer où l'on devait, on lui dit: «Allez vous enrôler dans l'armée». Comme il répondait qu'il venait tout juste d'avoir seize ans et qu'il n'était pas acceptable dans l'armée, on lui répondit de s'arranger quand même pour s'enrôler dans l'armée! C'est un autre cas du régime bureaucratique qui s'est établi et ne manquera pas d'avoir un œil sur les affaires de l'assurance.

Un assureur de la province de Québec, de langue française, porte l'article à notre connaissance et il nous demande ce que la presse loyaliste et impérialiste de Toronto n'en aurait pas dit s'il avait été écrit par un journaliste canadien-français et publié dans un journal de langue française.

Un tel article, en français, dans un journal de langue française, aurait passé pour l'oeuvre d'un isolationniste, d'un colonniste. Un tel témoignage, même s'il vient de Toronto, vaut quand même d'être retenu.

Le titre d'un livre

Hier, sous cette même rubrique du Bloc-Notes, nous parlions des habitants de la Baie-des-Sables, comté de Matane, qui ne peuvent plus se procurer du fil barbelé pour la fabrication des clôtures, tout ordinaires, en fer-blanc ou en tôle galvanisée, pour la traite des vaches. Ce pays de Matane est éminemment propice à l'industrie laitière et nous parlions incidemment d'un livre sur le sujet qu'a publié un citoyen en vue du village même de la Baie-des-Sables, M. Arthur Lepage, arpenteur-géomètre. Par malheur, nous avons fausement cité le titre du livre, titre qui n'est pas: *Récit d'un voyage au pays de l'herbe*, mais: *Récit d'un voyage au royaume de l'herbage*. Rappelons, puisque l'occasion s'en renouvelle, que ce livre, M. Lepage l'a écrit à la suite d'un voyage qu'il fit, au printemps de 1939, juste à la veille de la guerre, en Normandie et en Bretagne. M. Lepage n'en était pas alors à son premier voyage en Europe mais ce voyage-là, il l'avait entrepris dans le but bien particulier de visiter au printemps, c'est-à-dire au début d'une saison de pâturage, une région de France qui est particulièrement réputée pour ses troupeaux laitiers. Ajoutons, encore, pour ceux que la question intéresse, que le livre de M. Lepage est en vente au Service de Librairie du Devoir.

Emile BENOIST

22-VI-43

Nouvelles de guerre

Priorité dans les communications téléphoniques interurbaines

Conformément à l'ordonnance 119 de la Commission des prix — Le prix du miel — Décoration au sergent Blanchette — Le 25,000e char d'assaut — Les Indiens du Canada protestent contre la conscription

Pour faire face à une situation, résultant de l'accroissement continu du nombre des communications téléphoniques interurbaines, une mode de priorités entrera en vigueur le 1er juillet prochain. Cette mesure est adoptée conformément aux dispositions de l'ordonnance 119 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui prescrit qu'une société de téléphone doit prendre telles mesures qui sont nécessaires en vue d'assurer un service satisfaisant pour les fins essentielles.

L'usage de priorités visant les communications téléphoniques interurbaines de guerre, assurent simplement un traitement préférentiel aux communications vitales pour l'effort de guerre, quand les lignes sont achalandées. Comme ces priorités ne s'appliqueront qu'aux cas d'extrême urgence le public en général n'aura pas à souffrir d'une intervention indue.

L'usage des priorités est étendu aux seules personnes dont les responsabilités affectent directement le programme de guerre, comme les hauts fonctionnaires du gouvernement, les forces armées, les services de guerre, les agences essentielles à la santé et à la sécurité publiques. Tous les appels émanant de ces personnes n'auront pas droit à un traitement préférentiel, mais ceux-là seuls dont l'acheminement immédiat est exigé pour la défense nationale et la sauvegarde de la vie et de la propriété dans les circonstances graves. Les communications interurbaines courantes continueront d'être transmises comme à l'ordinaire, mais les usagers sont priés de s'abstenir de tout appel inutile et, si possible, de demander leurs communications nécessaires en d'autres temps qu'aux heures d'affluence.

Les Indiens s'opposent à la conscription

Selon une décision rendue hier, par le juge Wilfrid Lazure, à l'occasion du procès de Lazure Small-

ence, tous les Indiens du Canada, comme sujets britanniques, sont assujettis au service militaire obligatoire ou conscription. Smallence avait négligé de se rapporter lors de son appel aux drapeaux. Le juge Lazure déclare:

«Le ministère public soumet que les Indiens de la tribu des Iroquois des Six-Nations sont des sujets britanniques et que de ce chef ils tombent sous la loi générale, à moins qu'ils n'aient été exemptés par une disposition spéciale; or, une telle disposition n'existant pas, les Indiens (dont le prévenu), sont assujettis à la loi des services nationaux de guerre, tout comme les autres sujets britanniques.»

Les Indiens s'estiment exemptés du service militaire obligatoire. Ce matin, une délégation d'Indiens est partie pour Ottawa pour protester contre le jugement rendu par le juge Lazure.

Le sergent Blanchet décoré de la D.F.M.

Ottawa, 22. — Le sergent-mitrailleur J.-P.-G. Blanchet, fils de M. et

Mme Romuald Blanchet, 853, rue Cloutier, les Trois-Rivières (Qué.), a été décoré de la *Distinguished Flying Medal*, a-t-on annoncé hier soir, au quartier général du Corps d'aviation royal canadien.

Le sergent Blanchet, qui a passé plus de deux ans outre-mer, est de retour au Canada depuis le mois d'avril dernier. Il a gagné ses épaulettes au sein d'une escadrille de la Royal Air Force.

Le prix du miel

Ottawa, 22. — Des prix maxima de vente pour le miel dans toutes ses formes ont été établis par la Commission des prix et du commerce par une ordonnance émise par l'administration des vivres. Le miel granulé pasteurisé sera vendu à un prix un peu plus élevé que le miel naturel. Dans plusieurs cas, il sera emballé dans des récipients en fibre et autre matériel afin d'économiser le fer blanc.

Lorsque le producteur du miel vend directement à un consommateur sur un marché public, ou ailleurs, il doit vendre au prix de gros, en y ajoutant une majoration ne devant pas dépasser trois cents la livre pour le miel en vrac ou contenu dans des récipients de plus d'une livre. Le prix maximum pour le miel en gâteaux est établi par l'ordonnance à 40 cents par rayon.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

168 est, S.-CATHERINE

Écouter C.H.L.P. le jeudi 12 h. 15

PL 1786-1787 12 h. 30

HERNIOLOGIE

C'est une spécialité pour laquelle un quelconque doit être complètement entraîné. Afin de vous démontrer non seulement notre technique mais aussi les résultats d'un ajustement direct de notre bande herniaire nous vous invitons à venir constater personnellement sans obligation aucune.

Notre médecin est le bienvenu avec vous. Nous lui accorderons toute notre courtoisie habituelle. Il pourra se rendre compte de notre méthode unique.

LES PLUS BAS PRIX EN VILLE

Service à domicile

921, rue Ste-Catherine Est — PL. 9622

SARRAZIN CHOQUETTE

Pharmaciens Chimistes



DEUX AMIES SERVENT ENSEMBLE...

VOICI deux recrues qui se sont liées d'amitié au Centre de recrutement. Elles voyagent ensemble, par train ou autobus à destination du Dépôt de l'effectif où elles passeront les quatre prochaines semaines. Dès leur arrivée, elles endosseront le pimpant uniforme de la RCAF et commenceront leur entraînement dans l'atmosphère de camaraderie et de nouveauté qui caractérise le

Corps d'Aviation Royal Canadien. Bientôt on leur attribuera un emploi déterminé selon leurs goûts et leurs aptitudes; elles suivront un cours de perfectionnement. Quand elles seront diplômées, elles occuperont des postes importants en divers endroits, où elles remplaceront des hommes qui pourront ainsi combattre dans les équipages aériens.

Procurez-vous cette brochure illustrée contenant tous renseignements utiles sur la RCAF, Section féminine.

Realisez vos ambitions dans

LA SECTION FÉMININE

RCAF

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

ENRÔLEZ-VOUS DANS CE CORPS D'ÉLITE



Ici, là-bas,

Premières dans les Coeurs des Canadiens Partout

CIGARETTES SWEET CAPORAL

"LA FORME LA PLUS PURE SOUS LAQUELLE LE TABAC PEUT ÊTRE FUMÉ"

Le mémorable bill 54

L'Assemblée législative vote finalement le bill de la Raffinerie de Saint-Hilaire par 9 contre 39

Les derniers discours — Le trust du sucre — L'amendement oppositionniste — Un record probablement sans précédent "depuis la Confédération"

(De notre envoyé spécial)
Québec, 22 — Hier après-midi, à 5 h. 15 exactement, l'Assemblée législative a voté définitivement le fameux bill 54 établissant une Corporation chargée d'administrer et d'exploiter la manufacture de betterave à sucre de Saint-Hilaire avec pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de \$2 millions de dollars garantis par le trésor provincial.

L'opposition, on le sait, avait combattu la mesure avec acharnement, sans désespérer, depuis jeudi, y compris une "veillée" ou une nuit d'armes complètes.

A 4 h., on adoptait la clause 1 du bill, la plus longuement discutée peut-être "depuis la Confédération", puisqu'on en avait commencé l'étude vendredi soir, et elle s'était poursuivie toute la nuit suivante, toute la journée de samedi jusqu'à minuit et une partie de la journée de lundi.

Amendement Lorrain

A 5 h. 15, sur la troisième lecture de l'affaire de la betteravière du comté de Rouville, M. Lorrain, de Papineau, appuyé par M. Langlais, des Iles de la Madeleine, proposait l'amendement suivant que les 9 oppositionnistes présents ont approuvé contre le vote défavorable de 39 ministériels, y compris celui de M. René Chaloult:

"Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"L'Assemblée législative de Québec s'oppose à la 3ème lecture du bill No 54, intitulé: "Loi concernant l'établissement d'une manufacture de sucre et betterave à Saint-Hilaire", parce que la politique et la conduite du gouvernement à ce sujet sont entachées de gaspillage, de négligence et d'illegalités graves, qui favorisent les monopoles et compromettent les droits et les intérêts de l'agriculture en particulier et ceux de la province en général."

La troisième lecture est ensuite adoptée par le même vote renversé.

Voici un aperçu des débats de la matinée et de l'après-midi d'hier sur le bill Godbout.

La séance du matin

Après le rejet de la motion Duplessis pour la suspension temporaire du bill des betteraves afin d'étudier le budget, et que nous avons relaté dans le Devoir d'hier, on recommence l'étude de l'article 1er.

M. Duplessis dit que si le gouvernement était sincère, il formerait un syndicat coopératif au lieu d'une corporation civile. Avec une corporation, explique-t-il, on devra payer des taxes, et comme les taxes sur les corporations ont été abandonnées à Ottawa, la province permettra au fédéral de retirer des revenus de cette industrie.

M. Godbout réplique que le gouvernement fédéral ne pourra taxer la future industrie que si elle rapporte des bénéfices. D'ailleurs, ajoute le premier ministre, quand le gouvernement entre en affaires, il doit payer des taxes comme tout citoyen. C'est ce qui se fait, à Montréal, où le gouvernement possède la Coopérative fédérée; celle-ci paie des taxes au trésor municipal. On observera la même attitude à Saint-Hilaire, et le gouvernement paiera ses taxes à la municipalité comme tout citoyen qui fait des affaires.

M. Gagnon (Matane) déclare que le premier ministre voulait former une coopérative; pourquoi a-t-il changé d'idée? Il prétend que le trust du sucre a fait des représentations, pour empêcher qu'on ne fasse une coopérative qui lui ferait concurrence sans payer de taxes. Il revient sur une déclaration faite par M. Godbout, samedi soir, et affirme qu'il n'y a pas d'homme plus intéressé dans le trust du sucre que M. McConnell, propriétaire du Star, de Montréal. Or, ajoute M. Gagnon, il ne se passe pas de jour sans que le Star s'en prenne à l'opposition et porte le premier ministre aux nues. Enfin, M. Gagnon cite une lettre de M. Burgess, de la National Sugar, à M. André Auger, à l'effet que la Compagnie de sucre Richelieu "est la seule organisation qui ait l'appui du département de l'Agriculture et du premier ministre".

Pourquoi pas une coopérative

Le premier ministre répond en mettant plusieurs points en relief. Tout d'abord, il affirme qu'une coopérative serait exposée à de trop grands risques financiers, parce que les cultivateurs ne connaissent pas assez l'organisation d'une betteravière. Le département de l'Agriculture est plus au courant d'une telle organisation. La coopérative ne perd donc rien en n'étant pas la propriétaire de la manufacture des premières années, qui ne seront pas celles des bénéfices. Quand l'industrie sera solidement assise, le gouvernement la lui remettra.

En second lieu, M. Godbout fait observer qu'il ne pourra y avoir de taxe fédérale ni sur le capital de la corporation, qui n'est pas taxé, ni même sur les profits, parce que cette corporation sera à 80% gouvernementale. Et il n'y a pas de taxe sur la propriété d'un gouvernement.

En troisième lieu, M. Godbout expose à la Chambre que le nombre des manufactures de sucre de betterave va aller en augmentant, à mesure que s'accroîtra la production de la betterave. Il faudrait au moins 10,000 cultivateurs pour alimenter une usine comme celle de Saint-Hilaire. On est donc obligé d'organiser la production de la betterave dans d'autres districts. C'est ainsi qu'elle est en voie d'organisation dans les comtés de Nicolet, Berthier, Soulanges-Vaudreuil, Châteauguay-Huntingdon, peut-être Portneuf et

les comtés du bas du fleuve. Dans le moment, le gouvernement ne peut, il va sans dire, susciter de la concurrence à l'industrie qu'il veut établir à Saint-Hilaire. Mais lorsque la production de la betterave sera bien organisée dans diverses régions de la province, elle pourra alimenter les autres manufactures de sucre de betterave que l'on voudra mettre sur pied.

M. Godbout. — "Nous avons dit aux gens qui s'intéressent à cette industrie que pourvu que l'on paie aux cultivateurs la betterave suivant un barème correspondant au prix du sucre sur le marché, le gouvernement garantira la production. Je suis convaincu que dans dix ans, 90% des cultivateurs des régions intéressées produiront de la betterave à sucre".

Le trust du sucre

M. Duplessis reproche au gouvernement d'avoir payé \$1,000 pour la formation d'une compagnie-morte, la compagnie Richelieu, qui n'a réussi qu'à faire souscrire \$1,400 dans l'entreprise. C'est du gaspillage, dit-il.

M. Duplessis. — "Les gens qui se vantent de vouloir faire concurrence au trust ont acheté de la vieille machinerie. Imaginez-vous, M. le président, la concurrence que cela peut provoquer. C'est comme un citoyen qui voudrait faire concurrence à une Rolls-Royce et s'achèterait une vieille Ford".

M. Godbout répond au chef de l'opposition que ce n'est pas la faute du gouvernement si la compagnie Richelieu n'a pu amasser l'exploitation de l'entreprise et faire souscrire le capital désiré.

M. Godbout. — "Le chef de l'opposition peut être sûr que nous n'avons pas l'intention de mettre cette industrie sur pied ni pour nuire au trust, ni pour l'aider. Ce n'est pas le trust qui nous intéresse mais les cultivateurs. Il y a longtemps qu'on a essayé d'implanter une industrie du sucre de betterave, dans la province. On a essayé au temps de Chapleau; mais les expériences faites n'ont pas été poussées assez loin. Aujourd'hui, le député des Iles de la Madeleine la réclame, tout le monde la réclame, les cultivateurs les premiers. Le trust ne nous empêchera pas de l'établir. Si la compagnie Richelieu n'a pu faire souscrire de capital, c'est parce que les trusts s'y sont objectés."

1,500 tonnes de sucre par jour

"Nous avons acheté, aux États-Unis, pour \$150,000, une machine à sucrer, neuve, valait peut-être \$700,000 ou \$800,000. Nous n'avons utilisé que ce qui était en parfait ordre. Nous sommes à compléter les parties mises de côté et nous pourrions bientôt mettre sur pied une usine qui produira entre 1,400 à 1,500 tonnes de sucre par jour et ne nous coûtera que \$2,500,000. Il se peut que des employés aient commis des erreurs, mais nous n'avons pas gaspillé un seul sou de la province. Le trust a essayé de nous empêcher d'aller de l'avant, mais nous ne l'avons pas écouté et nous ne l'écouterons pas, car nous savons que toutes les conditions sont en notre faveur. Nous avons, actuellement, des raffineries qui sont obligées d'aller chercher du sucre brut à l'étranger, quand nos cultivateurs peuvent le produire."

Le premier ministre prétend que l'opposition, en cette affaire, a une attitude antipathique à la classe agricole. Il affirme que l'industrie de Saint-Hilaire coûtera moins cher, par unité de production, que toute industrie similaire établie ailleurs. Il soutient que la province s'est procuré les services de l'homme le plus recommandé qui se trouvait aux États-Unis pour prendre la direction d'une telle organisation. M. Godbout ajoute que le député des Iles de la Madeleine lui-même admet que les cultivateurs peuvent réaliser des bénéfices de 11 p. c. sur leur capital, à part un profit d'environ \$2 la tonne à l'usine.

Deux opposants: l'Opposition et les trusts

M. Godbout. — Je ne connais personne qui soit contre cette industrie à part deux groupes: l'opposition et les trusts. Dans 25 ans, la province sera une grande exportatrice de sucre.

M. Duplessis. — Au point de vue de la gentillesse et des faits, le premier ministre n'a pas le droit de dire que l'attitude de l'opposition est dictée par les trusts. C'est archaïque et le premier ministre doit prendre ma parole.

M. Godbout. — Je ne veux prêter au chef de l'opposition aucune pensée qu'il n'a pas, mais je ne fait que constater que deux groupes, seuls, s'opposent à cette industrie: l'opposition et les trusts.

M. Duplessis réplique que les amis des trusts, sont ceux qui imposent des restrictions opposées à toute amélioration et qui rationnent le sucre. Et ces gens-là, dit-il, sont les amis et les chefs du premier ministre; ce sont les gens d'Ottawa. L'avocat par excellence des trusts, Me Aimé Geoffrin, ajoute M. Duplessis, a organisé avec M. Hector Authier et M. Desmarais une compagnie qui a compromis le succès de l'entreprise, ce qui a fait l'affaire des trusts. Que le premier ministre réalise donc qu'il habite une maison de verre.

A 1 h., la Chambre s'ajourne à 3 heures.

Séance de l'après-midi

Le débat reprend sur la betterave à sucre. Tour à tour, M. Gagnon et M. Duplessis, pour relever certaines assertions du premier ministre, rappellent ce que l'Union Nationale a fait dans le domaine de l'agriculture. Le chef de l'opposition ajoute que M. F.-X. Lambert,

de L'Islet, a obtenu un contrat de \$212,000 et que cette industrie de betteraves est en réalité une industrie de patronage. M. Duplessis déclare encore que M. McConnell est intéressé à ce qu'on établisse une industrie qui ne marche pas, de façon à prévenir l'établissement d'autres industries du même genre.

M. Godbout répond que M. Lambert ne demeure pas dans son comté et qu'il n'est pas un organisateur de L'Islet. Prenant son ton le plus conciliant, le premier ministre se demande quelle attitude il devrait bien adopter pour faire plaisir au chef de l'opposition. S'il traite avec lui, c'est un dictateur et s'il traite avec Ottawa, il marche sur les genoux. Revenant sur la question des priorités, M. Godbout dit qu'en 1941 le sucre n'était pas rationné; c'est ce qui explique l'attitude de M. Howe. Ensuite, il est allé lui-même à Washington demander et obtenir des priorités pour la province de Québec.

M. Duplessis réplique que le premier ministre a mentionné son principal défaut. Il est dictateur avec sa majorité ministérielle mais devient le serviteur d'Ottawa quand il traite avec le pouvoir central. Il accuse le premier ministre et ses amis d'avoir fait campagne en disant que le chef de l'opposition était physiquement fini. M. Godbout nie énergiquement. Il rappelle que la maladie du chef de l'opposition, l'an dernier, lui a inspiré des craintes, mais qu'il a fait des vœux pour son prompt rétablissement et qu'après son retour en Chambre, il n'a fait aucune allusion à sa santé. Cela fait son affaire. En bonne santé, le chef de l'opposition reste à son poste et sa faiblesse politique sert bien le gouvernement.

Reprenant la parole, M. Duplessis dit que le premier ministre ne devrait jamais parler de faiblesse politique, lui qui a peur de rouvrir même les comités archi-rouges. Il le défie de venir tenir une assemblée contradictoire à Saint-Hilaire.

A 4 heures précises, à la faveur de l'accalmie, l'article 1 est finalement voté.

La question des élections revient à l'article 2. M. Duplessis offre au gouvernement d'adopter le bill, s'il veut dissoudre les Chambres immédiatement.

M. Godbout. — Continuez à vous préparer. On ne l'est jamais trop. Les autres articles sont votés très rapidement. A une question de l'opposition, le premier ministre déclare qu'il ne sera pas président de la corporation. Le chef de l'opposition accuse ensuite le gouvernement d'avoir passé toute une série de lois pour augmenter le nombre des employés.

A l'article 9, le chef de l'opposition prétend que cet article permet d'empêcher des débauches sur les biens futurs, ce qui est un encouragement à la formation des holdings companies.

Le topinambour

A 4 h. 30 exactement, le "dernier article" était voté. Restait le préambule. M. Gagnon reproche au gouvernement de n'être pas en mesure de donner les noms de ceux qui feront partie de la corporation. Le député de Matane demande ensuite au premier ministre s'il est au courant qu'aux États-Unis on délaisse la betterave à sucre pour s'intéresser à la patate sucrée, ou topinambour, qui contient 50 pour cent plus de sucre que la betterave. Le premier ministre répond que la province n'a pas fait d'expériences suffisantes sur la patate sucrée pour qu'on puisse se prononcer sur ses possibilités chez nous. Cependant, sa forte teneur en sucre ne prouve rien en faveur des avantages de son exploitation. Elle ne donne pas de récoltes abondantes et il faut tenir compte de plusieurs autres facteurs. Le premier ministre assure M. Gagnon qu'on continuera les expériences et que si jamais on organise une manufacture

de sucre de topinambour, il sera le premier à dire qu'on a réalisé une suggestion du député de Matane.

M. Gagnon. — Vous m'avertirez. Je serais heureux d'être présent quand vous direz cela.

Le Conseil législatif fermé

Le chef de l'opposition semble avoir retrouvé sa belle humeur. J'ai constaté, dit-il, que le Conseil législatif était bouché par les deux issues. On m'a dit que c'était parce que la masse était là. Puis M. Duplessis taquine les membres de la Chambre haute, qui attendent la prorogation. Il dit qu'en plus du bill de la betterave à sucre, il y a le bill des subsides, dont ils devraient connaître l'importance, puisqu'il leur permet de retirer leur salaire. M. Duplessis trouve étrange qu'on ferme le Conseil et qu'on empêche les députés d'y passer.

On met ensuite le point final au fameux bill, par le vote relaté plus haut.

Journalistes brésiliens

Québec, 22 (D.N.C.) — Le lieutenant-gouverneur, sir Eugène Fiset, le premier ministre et les membres du gouvernement de la province de Québec, recevront lundi prochain, le 28 juin, une délégation fort représentative de journalistes et de propriétaires de journaux du Brésil.

Invités par les gouvernements de Washington et d'Ottawa à faire une visite aux États-Unis et au Canada, les journalistes brésiliens passeront une journée à Toronto, une à Ottawa, une à Montréal et une autre à Québec. Pendant leur séjour dans la capitale de la province, ils seront les hôtes du gouvernement. Leur visite a été organisée par les soins de l'Office de l'Information en temps de guerre d'Ottawa et par l'Office du Tourisme et de la publicité de la province.

Centenaire de l'église de Saint-Jude

Saint-Hyacinthe, 22 (D.N.C.) — La paroisse de Saint-Jude, sise à quelque 12 milles au nord-est de Saint-Hyacinthe, célébrera à la fois, le 24 juin, le centenaire de son église et la Saint-Jean-Baptiste. De grandes fêtes auront lieu le jour dit, sous la présidence conjointe de M. l'abbé Edmond Saint-Pierre, curé de la paroisse, et de M. Joseph Lamoureux, maire, auxquels se joindront trois anciens maires de Saint-Jude, MM. Victor Roy, Joseph Dupuis et le Dr Liboire, ce dernier aujourd'hui de Saint-Hyacinthe. M. T.-D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe et ministre de la Voirie dans le cabinet Godbout, a donné l'assurance de sa présence aux fêtes, de même que M. P.-J. A. Cardin, député de Richelieu-Verchères aux Communes, ministre démissionnaire du cabinet King. Le programme des fêtes est le suivant: 9 heures du matin, grand'messe solennelle du centenaire; 10 h. 30, parade historique de la Saint-Jean-Baptiste, avec trente chars allégoriques; midi, banquet; 2 h. de l'après-midi, discours, ouverture du bazar, amusement divers; 6 h., souper champêtre; 8 h., concert par la Société Philharmonique de Saint-Hyacinthe; 9 h. 30, procession du Très Saint-Sacrement, aux flambeaux; 11 h., vues historiques.

Terrain de jeu

M. le conseiller Frank Hanley représentait la ville samedi à l'ouverture d'un nouveau terrain de jeu à la Pointe-Saint-Charles. Ce terrain de jeu sera sous la surveillance des Frères de l'école Saint-Charles. La fanfare du corps de cadets de cette école a fait les frais de la musique à cette cérémonie; il y a eu des courses et

d'autres concours pour les enfants. M. Hanley a félicité tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette amélioration pour le quartier.

Au Séminaire de Mont-Laurier

Changements dans le personnel

Par décision de S. E. Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier, le personnel du Séminaire Saint-Joseph est composé comme suit pour l'année 1943-44:

M. l'abbé Aimé Joyal devient supérieur. Mgr Robert Jutras, ancien supérieur, est nommé principal de l'École normale. M. l'abbé Maurice Lecière est nommé vicesupérieur; M. l'abbé Lindor Lahaye, procureur; M. l'abbé Jean Picard, préfet des études; M. l'abbé Louis Forget, directeur des élèves.

Le nouveau supérieur du Séminaire a fait son cours classique au Séminaire de Nicolet, et sa théologie à Mont-Laurier. Il était vicesupérieur depuis 1938, de même que professeur de rhétorique.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

MODIFICATIONS DE L'HORAIRE EN VIGUEUR DIMANCHE, LE 27 JUIN 1943

Renseignements complets auprès des agents.

PACIFIQUE-CANADIEN CANADIEN NATIONAL



"La grandeur d'une cause, d'un pays, tient en grande partie au dévouement des femmes"

Madame Chiang Kai-shek

Les femmes de Chine se sont montrées à la hauteur de la tâche. Quittant leur place traditionnelle au foyer, elles travaillent et combattent côte à côte avec leurs hommes pour la défense du toit familial.

Les femmes du Canada ont le même devoir. On ne leur demande pas de servir un canon, mais il y a des milliers d'autres tâches aussi essentielles qu'elles peuvent... et doivent accomplir à l'arrière des lignes.

Les combattants du Canada s'attendent... et c'est leur droit... à ce que toutes les femmes canadiennes soient, comme eux, prêtes à mettre au rancart leurs habitudes de vie confortable pour se plier aux dures exigences de la guerre.

Aucune aptitude spéciale n'est requise pour s'enrôler dans les forces armées du Canada. Si vous avez 18 ans ou moins de 45 ans (50 ans même, dans certains cas) et si vous êtes en bonne santé, il y a une place qui vous attend. Présentez-vous à n'importe quel Centre de Recrutement pour y discuter votre cas.

L'ARMÉE • L'AVIATION • LA MARINE
du DOMINION du CANADA

COMMERCE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été lundi de 21.555 actions et de 15.417 actions minières, en comparaison de 19.012 actions et de 29.300 actions minières samedi dernier.

Valeurs	Haut Bas Clôt
Aluminium	115 108 113
Alco priv.	104 101 102
Asbestos	24 24 24
Assoc. Breweries	18 18 18
Assoc. Tel. priv.	24 24 24
Brilliant	27 27 27
E.O. Power A	27 27 27
Can. Cement	22 22 22
Can. Fertilizer A	22 22 22
Can. Nor. Power	22 22 22
Can. Steamship	22 22 22
Can. Steamship priv.	22 22 22
Can. Sugar	22 22 22
Can. Celanese	22 22 22
Can. Converters	22 22 22
C. Ind. Alcohol	22 22 22
C. Pac. Ry.	22 22 22
Cokebush priv.	22 22 22
Cop. Smelting	22 22 22
Consumers Glass	22 22 22
Dom. Brides	22 22 22
Dom. Steel & Coal "B"	22 22 22
Dom. Stores	22 22 22
Dom. Textile	22 22 22
Enamel & Heating	22 22 22
Electric Ry.	22 22 22
Gatineau	22 22 22
Gatineau priv.	22 22 22
Steel Ware	22 22 22
Grand	22 22 22

LE CURB DE MONTREAL

Valeurs	Haut Bas Clôt
Abitibi (ca)	14 14 14
Abitibi & P. priv.	32 32 32
Brew & Dist.	14 14 14
C & D Sugar	19 19 19
Campden Malt	39 39 39
Canada Starch	34 34 34
Can. Brew	37 37 37
Can. Brew priv.	37 37 37
Can. Brew & Dist.	37 37 37
Canadian Vickers	61 61 61
Can. Vickers priv.	61 61 61
Can. Westinghouse	44 44 44
Chateau-Guy	40 40 40
City Gas (ca)	3 3 3
Can. Alcohol	3 3 3
Can. Electric B	3 3 3
Dom. Oilcloth	28 28 28
Dom. Woollens	12 12 12
D. Woollens priv.	12 12 12
Donnacina	30 30 30
Eastern Dairies priv.	30 30 30

BOURSE DES MINES DE TORONTO

Valeurs	Haut Bas Clôt
400 Abitibi	170 170 170
480 Do. P.	17 17 17
11500 Aldermac	17 17 17
9380 Ajax	140 140 140
4500 Amm	14 14 14
4300 Armistice	14 14 14
6500 Arjon	24 24 24
5300 Astoria	61 61 61
500 Baskin	17 17 17
5100 Bagamag	17 17 17
2500 Anor	238 238 238
25100 Bear Exp.	415 415 415
1000 Beattie	12 12 12
16350 Bidgood	33 33 33
1000 Bonstall	17 17 17
1480 Brailian	27 27 27
500 Brew. Dist.	37 37 37
3500 Brit. Dom.	36 36 36
1000 Buffalo Ank.	240 240 240
1000 Buffalo Can.	151 151 151
1000 Cal. Edm.	27 27 27
1000 Calmont	27 27 27
320 Canada Cement	81 81 81
315 Canners	13 13 13
325 Do. B.	13 13 13
330 C. Ind. A.	3 3 3
1900 Chatter	137 137 137
8700 Cochenour	20 20 20
1200 Davies	20 20 20
345 Dom. Wool.	71 71 71
12200 Eater	134 134 134
1000 East. M.	134 134 134
3500 Federal Kirkland	5 5 5
500 Gold Lake	20 20 20
1000 Goldie	12 12 12
7000 Golden Gate	12 12 12
8130 Halliwell	4 4 4
2000 Hard Rock	40 40 40
1000 Hedley	40 40 40
1750 Home Oil	333 333 333
1000 Homestead	41 41 41
3300 Hovey	22 22 22
2400 Imperial Oil	141 141 141
332 Int. Met. I. A.	15 15 15
480 Int. Nickel	364 364 364
480 Int. Pet.	19 19 19
500 Jack White	71 71 71
2500 Jason	21 21 21

BOURSE DE NEW-YORK

Valeurs	Haut Bas Clôt
All. Reduction	45 45 45
Allied Chem.	135 135 135
Amer. Locom.	15 15 15
Am. P. & L. 6% pr.	30 30 30
Amer. Radiator	10 10 10
Amer. Sugar	20 20 20
Am. T. & T.	152 152 152
Am. Tob. B.	58 58 58
Amer. Woolen	7 7 7
Am. Zinc	26 26 26
Am. Zinc & P.	54 54 54
Baldwin C. V.	8 8 8
Bendix Av.	27 27 27
Bethlehem Steel	62 62 62
Boeing Air	17 17 17
Borden's Co.	27 27 27
Borg & Mfg.	19 19 19
Burroughs's A.	14 14 14
Canada Dry	20 20 20
Can. Pacific	9 9 9
Caterpillar T.	45 45 45
Ches. & O.	43 43 43
Chrysler	79 79 79
Col. Gas & E.	33 33 33
Contin. Can.	33 33 33
Contin. Oil	69 69 69
Cruickshank Steel	33 33 33
Curtis & Co.	27 27 27
Deere & Co. N.	38 38 38
Dial. Seag.	28 28 28
Dome Mines	20 20 20
Douglas Air	20 20 20
Du Pont de N.	12 12 12
Eastman Kod.	164 164 164
Electric Boat	11 11 11
Flintkote	20 20 20
Gen. Am. T.	46 46 46
Gen. Electric	38 38 38
General Food	37 37 37
General Motors	33 33 33
Goodrich	39 39 39
Goodyear	37 37 37
Grayhound N.	26 26 26
Hudson Bay	26 26 26
Ill. Cent. Ry.	13 13 13
Inspiration	12 12 12
Interlake Iron	8 8 8
Int. Harvester	70 70 70
Int. Nickel Ltd.	32 32 32
Johns Manville	88 88 88
Kennecott	20 20 20
Krog. G. & B.	30 30 30
Lambert Co.	25 25 25
L. & M. B.	21 21 21
Lockheed	20 20 20
Loew's Inc.	60 60 60
Louis & N.	72 72 72
Max. Trucks	33 33 33
Macy Co.	28 28 28
G. L. Martin	19 19 19

Marché des bestiaux

Sur les deux marchés du bétail à Montréal hier, les prix des bêtes à cornes ont affiché un ton ferme et vigoureux, ceux des veaux sont demeurés stables ou ont monté de 25 cents, tandis que ceux des porcs et des agneaux n'ont pas changé, rapporte le ministère fédéral de l'Agriculture. Les arrivages se composent comme suit: 435 bêtes à cornes, 1042 veaux, 319 moutons et 621 porcs.

Les porcs bouillonnés ont fait \$12.50-\$13, les moyens, \$11.50-\$12.25, les communs \$10 et plus, les taureaux \$9-\$12, les bonnes vaches, \$10-\$10.50, une de choix rapportant un peu plus, les moyennes, pour la

Les nouvelles en raccourci

Quebec Power Company

A une assemblée du conseil d'administration de la Quebec Power Company tenue hier, un dividende de 25 cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires, sans valeur nominale de la compagnie, pour le trimestre se terminant le 30 juin 1943, payable le 25 août aux actionnaires inscrits sur les registres en date du 23 juillet 1943.

Canadian Light and Power

A une assemblée du conseil d'administration de la Canadian Light and Power Company tenue hier, un dividende de 1/2 de 1 pour cent a été déclaré sur les actions en cours de la compagnie pour le semestre se terminant le 30 juin 1943, payable le 15 juillet aux actionnaires inscrits sur les registres en date du 30 juin 1943.

Recettes des chemins de fer

Les recettes des chemins de fer canadiens se chiffrent par \$62,811,454 en mars. Ce total est de beaucoup le plus considérable pour le mois de mars et n'est dépassé que par celui de \$65,593,113 en décembre 1942. L'augmentation par rapport aux recettes de mars 1942 est de \$11,953,759 ou de 23.5%. Les recettes dérivées du transport des voyageurs augmentent de 47% comparativement à celles de mars 1942. Les recettes provenant du transport des marchandises augmentent de 18.5%. Les dépenses d'exploitation passent de \$37,337,524 en mars 1942 à \$46,657,689 et le revenu d'exploitation augmente de \$10,036,317 à \$11,098,152.

Les recettes d'exploitation des lignes canadiennes des Chemins de Fer Nationaux au Canada augmentent de \$25,264,000 en mars à \$32,017,900 ou de 26.7%. Les dépenses d'exploitation augmentent de 29.1% et le revenu d'exploitation passe de \$5,149,790 à \$5,891,879. Le trafic marchand augmente de 15.8% et le trafic voyageurs de 46.8%. Les lignes américaines laissent voir des augmentations de recettes brutes et du revenu d'exploitation, ce qui fait passer les recettes du réseau de \$28,706,000 à \$36,100,000 et le revenu d'exploitation, de \$5,390,898 à \$6,569,351.

Les recettes d'exploitation de la Compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien augmentent de \$20,554,528 en mars 1942 à \$24,137,430 ou de 17.7%. Les dépenses d'exploitation augmentent de 19.2%; le revenu d'exploitation diminue de \$3,785,935 à \$3,617,419, par suite d'une augmentation des taxes de \$581,136.

Au congrès des Chambres de commerce

Valleyfield, 22 (C.P.) — M. Oscar Drouin, ministre du commerce, de l'industrie et des affaires municipales, a expliqué, au cours du congrès régional des Chambres de commerce du district de Montréal et de Valleyfield, en quel consiste le bill modifiant la loi des cités et villes de manière à permettre la taxe uniforme des machines dans les établissements industriels.

M. Drouin a souligné que le bill, qui sera sanctionné incessamment, l'autorisera à taxer devant les machines. Le bill tend à préciser la mesure de 1903. Il stipule que les conseils municipaux pourront taxer les machines des qu'on s'en servira dans la production, même si elles sont louées.

Les congressistes ont adopté une résolution présentée par la Chambre de commerce de Drummondville qui demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour protéger et maintenir les industries civiles dans les centres où l'on ne compte pas d'industrie de guerre. Une autre résolution, présentée par la Chambre de commerce de Montréal, demande que le gouvernement décrète la tenue d'une semaine canadienne dans le but d'accroître la fierté nationale de tous les citoyens.

Des membres de la Chambre de commerce de Joliette ont protesté contre le fait que les Canadiens ne soient pas suffisamment représentés dans le fonctionnarisme.

Une autre résolution présentée par la Chambre de commerce de Montréal recommande la pasteurisation du lait.

Cote des huiles

fournie par Clifton C. Cross & Co. Québec, Limited

Valeurs	Haut Bas Clôt
Admiral	12 12 12
Alberta Pacific	12 12 12
Amalgamated	24 24 24
Anaconda	4 4 4
Anglo Canadian	96 96 96
British Dom.	10 10 10
Can. Pac.	21 21 21
Calumet	26 26 26
Calgary & Edmonton	120 120 120
Commonwealth	23 23 23
Dalhousie	35 35 35
Davies	19 19 19
Eastmont	14 14 14
Grease Creek	130 130 130
Highwood Sack	21 21 21
Home Oil	330 330 330
Lethbridge	14 14 14
Madison	24 24 24
Mar Jon	13 13 13
McDonald Sugar	8 8 8
Mercury Oil	61 61 61
Mid. Can.	21 21 21
Model Oil	61 61 61
National	61 61 61
Okla.	61 61 61
Phillips	61 61 61
Royal Can.	31 31 31
Spooner	7 7 7
Sunoco	7 7 7
United	7 7 7

accordé une prime de \$1 pour les porcs de bonne qualité et ceux de qualité inférieure ont subi les rabais habituels.

Dépêches de la nuit

Moscou réclame l'ouverture d'un deuxième front

Les Russes la réclament pour cette année — Bilan des pertes, selon les Russes — Les élections irlandaises — Le roi à Malte — Avertissement au peuple français

Londres, 22 (C.P.) — A l'occasion du deuxième anniversaire de l'invasion de la Russie par les armées hitlériennes, la radio de Moscou a lancé un bulletin extraordinaire pour demander aux Alliés d'ouvrir un deuxième front en Europe dès cette année s'ils veulent remporter rapidement la victoire. "Au cours de la dernière année, dit le bulletin, l'armée allemande n'a remporté aucun succès militaire. Bien au contraire, elle a subi de lourdes défaites les uns après les autres sur le front soviétique et en Afrique-nord. Aussi la puissance militaire allemande a-t-elle été ébranlée et l'armée allemande traverse-t-elle une crise. Ce n'est cependant pas assez pour assurer la victoire. Tout dépend maintenant de la façon dont les Alliés exploiteront cette situation favorable pour ouvrir un deuxième front sans lequel la victoire est impossible."

Le bulletin a passé en revue les deux années de la guerre la plus sanglante de l'histoire et affirme que les pertes allemandes en Russie ont été de 6,400,000 hommes tués ou disparus tandis que de 4,200,000 hommes, l'Allemagne aurait perdu 42,400 chars, 56,500 canons et 43,000 avions tandis que les pertes russes correspondantes auraient été de 30,000 chars, 35,000 canons et 23,000 avions. Le bulletin dit que l'Allemagne a perdu le gros de ses divisions de première ligne et que la défaite d'Hitler devant Moscou constitue "l'événement décisif de la seconde guerre mondiale". Des centaines de nouvelles usines seraient venues renforcer l'armée rouge tandis que l'industrie allemande serait impuissante à réparer ses pertes. L'aide matérielle des Alliés augmenterait sans cesse et l'Allemagne de la Russie avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis aurait fait sa force au cours de l'année qui vient de s'écouler.

"L'absence d'un second front en Europe a sauvé l'Allemagne hitlérienne de la défaite en 1942, dit le bulletin extraordinaire. Comme on le sait, les hitlériens ont mis à profit ce répit pour lancer une nouvelle offensive considérable contre l'Union soviétique au cours de l'été et de l'automne l'an dernier. Rater l'occasion favorable qui s'offre pour ouvrir un deuxième front en Europe en 1943, le retarder, ce serait causer un préjudice sérieux à la cause commune. Retarder l'ouverture d'un deuxième front en Europe contre l'Allemagne fasciste, ce serait prolonger la guerre, ce qui entraînerait une augmentation considérable du nombre des victimes."

Les élections irlandaises

Dublin, 22 (C.R.) — La campagne électorale la plus terne de toute l'histoire de l'Irlande s'est terminée hier soir et les électeurs se rendent aujourd'hui aux bureaux de scrutin, mais les résultats définitifs ne seront probablement pas connus avant la fin de la semaine en raison de la complexité du système de la représentation proportionnelle. Le rationnement rigoureux de la gasoline a fort restreint l'activité des candidats et on doit utiliser aujourd'hui toutes les voitures hippomobiles disponibles pour conduire les électeurs aux bureaux de scrutin. Ces circonstances, le fait que l'élection a été extraordinairement calme — on ne rapporte pas une bagarre ni une arrestation depuis le début de la campagne — et le fait que 100,000 curriers irlandais sont allés travailler dans les usines anglaises permettent de prévoir un vote très faible.

L'impression générale est que le premier ministre Eamon de Valera et son gouvernement vont remporter une nouvelle victoire et

Cartes d'Affaires

DACTYLOGRAPHIE

44 DU NOUVEAU 44
Assortiment complet
Underwood, Remington, Royal, Portatif et Standard. Machines à Additionner, Calculatrices, etc. etc.
Canada Dactylography Inc.
Nouvelle adresse: 44 St-Jacques O.
HARBOUR 898 R-T Armand, prop.

MEUBLES

Acheter chez Marcotte. C'est être dans la note du meuble en général. C'est l'endroit idéal.
A. E. Marcotte
3905, ONTARIO EST
près Orléans CH. 9628

REMBOURSEURS-MATELASSIERS

BOYER Limitée
Spécialistes matelas et matelassiers au commandement ainsi que réparations.
Entrez à l'essai sur demande
3886 Henri-Julien - Tél. PL. 1112

REPARATIONS ELECTRIQUES

Wistainer & Fils
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lanc. 2264

LAITERIE

CH. 6985-2585 HOLL. ROSEMONT
LAITERIE
Laiterie canadienne-française
R. PATENAUD, propriétaire.

ENCADREURS

Wistainer & Fils
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lanc. 2264

LAITERIE

CH. 6985-2585 HOLL. ROSEMONT
LAITERIE
Laiterie canadienne-française
R. PATENAUD, propriétaire.

REPARATIONS ELECTRIQUES

Wistainer & Fils
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lanc. 2264

LAITERIE

CH. 6985-2585 HOLL. ROSEMONT
LAITERIE
Laiterie canadienne-française
R. PATENAUD, propriétaire.

ENCADREURS

Wistainer & Fils
908 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Moulures — Cadres — Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lanc. 2264

bien préparées et prêtes à intervenir à n'importe quel moment."

Appel au peuple italien

Quartier général des Alliés en Afrique-Nord, 22 (A.P.) — La radio alliée de l'Afrique a exhorté hier les populations italiennes à manifester en faveur de la paix afin de forcer la main à leurs propres dirigeants. Si les gens ne peuvent résister à forcer les autorités à faire la paix, a ajouté la radio, qu'ils s'éloignent des objectifs militaires car les Alliés sont bien résolus à les bombarder jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.

L'Axe n'a qu'à défendre ses conquêtes

New-York, 22 (A.P.) — L'amiral Kichisaburo Nomura, qui était ambassadeur aux Etats-Unis au moment où le Japon a attaqué les Etats-Unis a fait des déclarations encourageantes qui ont reçu une large publicité en Allemagne et en Italie. Il a déclaré que les puissances du pacte tripartite n'ont pas à attaquer de nouveau pour gagner la guerre, mais seulement à tenir les positions qu'elles ont conquises. Les Italiens ne seraient pas battus, dit-il, mais verraient l'ennemi tomber d'épuisement si la Grande-Bretagne et les Etats-Unis attaquaient l'Italie. Toute tentative d'établir un deuxième front constituerait une épreuve très difficile. Le Japon est invincible et la Grande-Bretagne et les Etats-Unis doivent s'attendre encore à de nombreuses surprises de sa part.

Les Allemands étaient démoralisés

Auckland, Nouvelle-Zélande, 22 (C.P.) — Le lieutenant-général sir Bernard Freyberg, dont la division néo-zélandaise en Tunisie est actuellement au repos et qui en a profité pour venir conférer avec le cabinet de guerre, a déclaré que les Allemands n'avaient aucun désir de se battre à la fin de la campagne. Au cours de la dernière phase de la campagne, dit-il, nous avons fait 247,000 prisonniers et les pertes de l'ennemi n'ont été que de 1,000 à 2,000 hommes. Les Italiens se sont battus parce qu'ils avaient conscience de défendre les avant-postes

Le roi à Malte

La Valette, 20 (Dépêche retardée à l'Associated Press). — Le roi Georges VI a visité l'île de Malte qui a résisté si héroïquement à toutes les attaques aériennes de l'Axe pendant trois ans et il a reçu de la population un accueil enthousiaste. Le roi a fait le voyage à bord du croiseur Aurora escorté de quatre contre-torpilleurs, ce qui indique bien que la suprématie navale alliée en Méditerranée est complète et définitive. Il était accompagné de l'amiral de la flotte sir Andrew Cunningham, du maréchal de l'Air sir Arthur Tedder, et de M. Harold Macmillan, ministre résident de Grande-Bretagne en Afrique-Nord. Le roi a conféré le bâton de maréchal au vicomte Gort, le commandant de la garnison de Malte, ainsi que les insignes de la chevalerie au vice-maréchal de l'Air sir Keith Park et au juge en chef sir Georges Borg.

Avertissement au peuple français

Londres, 22 (C.P.) — La British Broadcasting Corporation a avisé aujourd'hui le peuple français de "se tenir prêt". On sait qu'un officier supérieur anglais avait déclaré il y a huit mois que les Alliés avertiraient la population lorsque le moment de l'invasion serait venu. La radio anglaise a donné des instructions sur les façons de préparer l'invasion et conclu son message en ces termes: "Le haut commandement interallié fait savoir que les forces centrales de la résistance française doivent être désormais

Les salons littéraires et la Société Française

1610-1789
par Roger Picard
Professeur à l'Université de Paris
Volume de 360 pages, format 5 1/2 x 8.
Au comptoir \$2.00, par la poste \$2.10.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Cartes d'Affaires

DACTYLOGRAPHIE

44 DU NOUVEAU

LA VIE SPORTIVE

Les Royaux gagnent la première joute de la série contre le Jersey City La première victoire de Willie Munden

Les erreurs commises par les visiteurs ont aidé la cause des Montréalais, hier soir, au Stade — Billy Webb a été solide dans les moments critiques malgré qu'il ait accordé douze coups sûrs — Campanis et Badke ont dirigé l'attaque des vainqueurs — Deux parties pour ce soir

Les Royaux du président Hector Racine continuent de tenir tête aux autres clubs du circuit Shaughnessy et ils sont montés en première division, cédant le pas aux Leafs, au Newark, aux Orioles qui par une faible marge. Hier soir les hommes de Fresno Thompson gagnaient la première partie de la série contre les Petits Giants de Jersey City et c'est par le compte de 7 à 2 que les Montréalais ont eu raison des visiteurs.

Webb était au monticule pour le club local et quoiqu'il ait été touché pour douze coups réussis il a su tenir les visiteurs en échec dans les moments critiques et deux points seulement furent enregistrés par les Petits Giants. Les Royaux ont obtenu dix coups sûrs et Webb et Polli mais ils ont pu prendre un avantage de quatre points à la manche initiale et ils augmentèrent cette avance pour mener par 7 à 0 à la fin de la quatrième manche.

Les visiteurs eurent un jeu erratique au champ et pas moins de quatre erreurs furent commises par les gars de Jersey City et inutile de dire que nos favoris ont su tirer profit de ces bêtises. L'arrêt-court Maguire ne commit pas moins de trois erreurs pour sa part.

Ed Bake s'est signalé en cognant deux simples en trois apparitions au bâton tandis que Campanis cogna un triple et un simple en quatre voyages au marbre. Le jeune Maguire, qui s'est montré fort erratique au champ pour les visiteurs a cependant dirigé l'attaque en cognant trois simples en quatre apparitions.

Les résultats dans le circuit des majeurs

LIGUE INTERNATIONALE

HIER:	G.	P.	P.C.
Montréal 7, Jersey City 2.	36	28	581
Toronto 4, Newark 2.	28	23	549
Rochester 8, Syracuse 2.	30	27	526
Baltimore 7, Buffalo 5.	25	26	490
CLASSEMENT:			
Toronto	36	28	581
Newark	28	23	549
Baltimore	25	26	490
Montréal	30	27	526
Syracuse	28	23	549
Buffalo	25	26	490
Rochester	28	23	549
Jersey City	20	37	351

AUJOURD'HUI

Jersey City à Montréal.
Newark à Toronto.
Baltimore à Buffalo.
Rochester à Syracuse.

LIGUE NATIONALE

HIER:	G.	P.	P.C.
Brooklyn 7, Giants 1.	31	20	605
St-Louis 6, Cincinnati 2.	27	27	500
CLASSEMENT:			
St-Louis	31	20	605
Brooklyn	27	27	500
Pittsburgh	28	23	549
Philadelphia	25	26	490
Cincinnati	22	28	440
Buffalo	21	33	389
New-York	19	34	335

AUJOURD'HUI

New-York à Brooklyn.
Pittsburgh à Chicago.
St-Louis à Cincinnati.

LIGUE AMERICAINE

HIER:	G.	P.	P.C.
Washington 7, St-Louis 1.	27	27	500
Cleveland 7, Boston 1.	28	29	491
Détroit 7, Philadelphie 1.	27	30	474
CLASSEMENT:			
Washington	27	27	500
Cleveland	28	29	491
Détroit	27	30	474
Philadelphie	27	30	474

BASEBALL

STADIUM

Giants de Jersey City vs Royaux de Montréal

Ce soir à 6.45 et 8.45.
PROGRAMME DOUBLE.
SOIREE DES DAMES.
Demain soir à 8.45.
SOIREE DES DAMES.

COURSES au MONT-ROYAL

DU 19 JUIN AU 5 JUILLET

Première course à 3 p.m. samedis et fêtes
à 4 h. jours de semaine.
ADMISSION: CLUB HOUSE \$1.30
ESTRADE .60
(taxe comprise)

Les joueurs de Burleigh Grimes victorieux

Toronto, 22 — Les Ours de Newark ont dû baisser pavillon hier soir devant les joueurs de Burleigh Grimes, alors que les Leafs l'emportèrent par le compte de 4 à 2. Par cette victoire les Torontois ont augmenté leur avance dans la course au championnat de la Ligue Internationale.

Les visiteurs s'affirmèrent de rudes coqueurs, car ils n'obtinrent pas moins de quatorze coups réussis contre Jim Hopper, mais dans les moments critiques le lanceur local eut le bon sens de ne pas céder. Les joueurs de Grimes obtinrent un coup de circuit contre le lanceur Dubiel à la sixième manche et trois points furent enregistrés au cours de cette reprise par les meneurs du circuit Shaughnessy.

Resultat détaillé de la partie:

NEWARK	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Korte 2b	3	0	1	0	0	0
Dwyer 1b	3	0	1	0	0	0
Corbett 1b	3	0	1	0	0	0
Levy 3c	3	0	1	0	0	0
Rosenthal 3c	3	0	1	0	0	0
Savage 3c	3	0	1	0	0	0
McLeod 3b	3	0	1	0	0	0
X-Taylor 3b	3	0	1	0	0	0
Buzas 3b	3	0	1	0	0	0
Garbar 3b	3	0	1	0	0	0
Dubiel 1nc	3	0	1	0	0	0
X-Sylvester 1nc	3	0	1	0	0	0
Marlow 1nc	3	0	1	0	0	0
Totaux	40	2	14	24	11	1

x-frappa pour McLeod à la 7e.
xx-frappa pour Dubiel à la 9e.

TORONTO

	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Zak 1c	3	1	1	1	4	0
Handley 3b	4	2	1	0	0	0
Letchas 2c	3	0	0	0	0	0
Crompton 3c	3	0	0	0	0	0
Grudis 3c	3	0	0	0	0	0
Ripple 3c	3	1	1	0	0	0
Davis 1b	3	0	0	0	0	0
Crompton 1b	3	0	0	0	0	0
Hopper 1nc	3	0	0	0	0	0
Rubelling 3b	3	0	1	0	0	0
Totaux	28	4	6	27	10	0

Resultat par manche:

010000001-2	010000001-2
100000000-4	100000000-4

Sommaire:

Points produits par Korte, Letchas, Van Robays, Hopper; buts volés, Garbar, Korte; sacrifice, Letchas; double-jeu, Dubiel; sacrifice, Corbett; Rubelling à Letchas; Davis; lancers sur les buts, Newark 14, Toronto 2; buts sur balles de Dubiel 1, Opper 3; retirés au bâton par Dubiel 3, Hopper 5; coups sûrs sur balles de Dubiel 5 en 7 manches, Marlow 1 en 1 manche; mauvais lancer, Hopper; lanceur gagnant, Hopper; lanceur perdant, Dubiel; arbitres, Benline et Fowler; temps, 1 h. 40.

2e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Perfect Blend, Feeney, 115.
Dot Says Not, Mogh, 105.
Beauty Time, Richmond, 105.
Mintion, Shaffer, 115.
Rose, Munden, 115.
My Mommy, Packer, 112.
Bourbon Town, Paffendi, 115.
Mason, Monroy, 115.
Daisy, Field, 105.

\$2 au mutuel rapportant sur Mesa 12.95, 6.00, 4.50; sur Perfect Blend 5.20, 5.05; sur Dot Says Not 3.90.

La Quinella a rapporté 38.85.

3e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Kawagee, Feeney, 115.
Loloma, Monroy, 115.
Sally Quick, Williams, 115.
Clematis, Shaffer, 115.
Whisk Dolly, Munden, 111.
Aurebon, Tynan, 115.
Green Patrick, Stiff, 115.
Minimum, Wylie, 120.

\$2 au mutuel rapportant sur Kawagee 6.90, 3.85, 3.00; sur Loloma 3.55, 3.50; sur Sally Quick 4.45.

4e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$400. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Lace Stocking, Shaffer, 111.
Surdoria, Richmond, 105.
Nosey Rose, Field, 110.
Gene S. Williams, 115.
Burgoo Prince, Ranch, 111.
Malta, Haynes, 105.
Marfano, Presbury, 115.
Donna, McGath, 98.

\$2 au mutuel rapportant sur Lace Stocking 12.15, 3.85, 3.40; sur Surdoria 4.70, 3.40; sur Nosey Rose 9.70.

5e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$400. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

The Wrath, Shaffer, 111.
Belalma, Richmond, 105.
Rakbak, Williams, 115.
Jolette, Feeney, 116.
Warrenette, Monroy, 115.
Marfano, Presbury, 115.
Bravoure, Munden, 115.
Anna Worthmore, Stiff, 110.

\$2 au mutuel rapportant sur The Wrath 10.25, 5.60, 4.10; sur Belalma 6.55, 4.80; sur Rakbak 4.85.

6e COURSE — 1 mille et 70 verges. Bourse \$400. 4 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

Bold Nelson, Packer, 116.
Steel King, Shaffer, 116.
Mine, Feeney, 116.
Dissembler, Monroy, 116.
Brown Marvel, Magath, 116.
Dr. Jolson, Jurek, 115.
Duke Alexander, Williams, 116.

\$2 au mutuel rapportant sur Bold Nelson 14.20, 6.00, 5.40; sur Steel King 3.05, 2.55; sur Mine 2.40.

7e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

The Alamo, Munden, 115.
Prince Hal, Monroy, 115.
War Communiqué, Magath, 105.
Lustrous, Richmond, 105.
Vain, Packer, 111.
Merry Mom, Shaffer, 111.
Tail Oak, Jurek, 115.
Epsom Prince, Feeney, 115.

\$2 au mutuel rapportant sur Alamo 11.10, 6.55, 3.40; sur Prince Hal 3.50, 2.55; sur War Communiqué 3.70.

La Quinella a rapporté 60.00.

8e COURSE — 1 mille et 70 verges. Bourse \$400. 4 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

Bold Nelson, Packer, 116.
Steel King, Shaffer, 116.
Mine, Feeney, 116.
Dissembler, Monroy, 116.
Brown Marvel, Magath, 116.
Dr. Jolson, Jurek, 115.
Duke Alexander, Williams, 116.

\$2 au mutuel rapportant sur Bold Nelson 14.20, 6.00, 5.40; sur Steel King 3.05, 2.55; sur Mine 2.40.

9e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

The Alamo, Munden, 115.
Prince Hal, Monroy, 115.
War Communiqué, Magath, 105.
Lustrous, Richmond, 105.
Vain, Packer, 111.
Merry Mom, Shaffer, 111.
Tail Oak, Jurek, 115.
Epsom Prince, Feeney, 115.

\$2 au mutuel rapportant sur Alamo 11.10, 6.55, 3.40; sur Prince Hal 3.50, 2.55; sur War Communiqué 3.70.

La Quinella a rapporté 60.00.

10e COURSE — 1 mille et 70 verges. Bourse \$400. 4 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

Bold Nelson, Packer, 116.
Steel King, Shaffer, 116.
Mine, Feeney, 116.
Dissembler, Monroy, 116.
Brown Marvel, Magath, 116.
Dr. Jolson, Jurek, 115.
Duke Alexander, Williams, 116.

\$2 au mutuel rapportant sur Bold Nelson 14.20, 6.00, 5.40; sur Steel King 3.05, 2.55; sur Mine 2.40.

11e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

The Alamo, Munden, 115.
Prince Hal, Monroy, 115.
War Communiqué, Magath, 105.
Lustrous, Richmond, 105.
Vain, Packer, 111.
Merry Mom, Shaffer, 111.
Tail Oak, Jurek, 115.
Epsom Prince, Feeney, 115.

\$2 au mutuel rapportant sur Alamo 11.10, 6.55, 3.40; sur Prince Hal 3.50, 2.55; sur War Communiqué 3.70.

La Quinella a rapporté 60.00.

12e COURSE — 1 mille et 70 verges. Bourse \$400. 4 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

Bold Nelson, Packer, 116.
Steel King, Shaffer, 116.
Mine, Feeney, 116.
Dissembler, Monroy, 116.
Brown Marvel, Magath, 116.
Dr. Jolson, Jurek, 115.
Duke Alexander, Williams, 116.

\$2 au mutuel rapportant sur Bold Nelson 14.20, 6.00, 5.40; sur Steel King 3.05, 2.55; sur Mine 2.40.

13e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:07 1-5.

The Alamo, Munden, 115.
Prince Hal, Monroy, 115.
War Communiqué, Magath, 105.
Lustrous, Richmond, 105.
Vain, Packer, 111.
Merry Mom, Shaffer, 111.
Tail Oak, Jurek, 115.
Epsom Prince, Feeney, 115.

\$2 au mutuel rapportant sur Alamo 11.10, 6.55, 3.40; sur Prince Hal 3.50, 2.55; sur War Communiqué 3.70.

La Quinella a rapporté 60.00.

Les joueurs de Burleigh Grimes victorieux

Toronto, 22 — Les Ours de Newark ont dû baisser pavillon hier soir devant les joueurs de Burleigh Grimes, alors que les Leafs l'emportèrent par le compte de 4 à 2. Par cette victoire les Torontois ont augmenté leur avance dans la course au championnat de la Ligue Internationale.

Les visiteurs s'affirmèrent de rudes coqueurs, car ils n'obtinrent pas moins de quatorze coups réussis contre Jim Hopper, mais dans les moments critiques le lanceur local eut le bon sens de ne pas céder. Les joueurs de Grimes obtinrent un coup de circuit contre le lanceur Dubiel à la sixième manche et trois points furent enregistrés au cours de cette reprise par les meneurs du circuit Shaughnessy.

Resultat détaillé de la partie:

NEWARK	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Korte 2b	3	0	1	0	0	0
Dwyer 1b	3	0	1	0	0	0
Corbett 1b	3	0	1	0	0	0
Levy 3c	3	0	1	0	0	0
Rosenthal 3c	3	0	1	0	0	0
Savage 3c	3	0	1	0	0	0
McLeod 3b	3	0	1	0	0	0
X-Taylor 3b	3	0	1	0	0	0
Buzas 3b	3	0	1	0	0	0
Garbar 3b	3	0	1	0	0	0
Dubiel 1nc	3	0	1	0	0	0
X-Sylvester 1nc	3	0	1	0	0	0
Marlow 1nc	3	0	1	0	0	0
Totaux	40	2	14	24	11	1

x-frappa pour McLeod à la 7e.
xx-frappa pour Dubiel à la 9e.

TORONTO

	ab.	p.	cs.	r.	a.	e.
Zak 1c	3	1	1	1	4	0
Handley 3b	4	2	1	0	0	0
Letchas 2c	3	0	0	0	0	0
Crompton 3c	3	0	0	0	0	0
Grudis 3c	3	0	0	0	0	0
Ripple 3c	3	1	1	0	0	0
Davis 1b	3	0	0	0	0	0
Crompton 1b	3	0	0	0	0	0
Hopper 1nc	3	0	0	0	0	0
Rubelling 3b	3	0	1	0	0	0
Totaux	28	4	6	27	10	0

Resultat par manche:

010000001-2	010000001-2
100000000-4	100000000-4

Sommaire:

Points produits par Korte, Letchas, Van Robays, Hopper; buts volés, Garbar, Korte; sacrifice, Letchas; double-jeu, Dubiel; sacrifice, Corbett; Rubelling à Letchas; Davis; lancers sur les buts, Newark 14, Toronto 2; buts sur balles de Dubiel 1, Opper 3; retirés au bâton par Dubiel 3, Hopper 5; coups sûrs sur balles de Dubiel 5 en 7 manches, Marlow 1 en 1 manche; mauvais lancer, Hopper; lanceur gagnant, Hopper; lanceur perdant, Dubiel; arbitres, Benline et Fowler; temps, 1 h. 40.

2e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Perfect Blend, Feeney, 115.
Dot Says Not, Mogh, 105.
Beauty Time, Richmond, 105.
Mintion, Shaffer, 115.
Rose, Munden, 115.
My Mommy, Packer, 112.
Bourbon Town, Paffendi, 115.
Mason, Monroy, 115.
Daisy, Field, 105.

\$2 au mutuel rapportant sur Mesa 12.95, 6.00, 4.50; sur Perfect Blend 5.20, 5.05; sur Dot Says Not 3.90.

La Quinella a rapporté 38.85.

3e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$300. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Kawagee, Feeney, 115.
Loloma, Monroy, 115.
Sally Quick, Williams, 115.
Clematis, Shaffer, 115.
Whisk Dolly, Munden, 111.
Aurebon, Tynan, 115.
Green Patrick, Stiff, 115.
Minimum, Wylie, 120.

\$2 au mutuel rapportant sur Kawagee 6.90, 3.85, 3.00; sur Loloma 3.55, 3.50; sur Sally Quick 4.45.

4e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$400. 3 ans et plus. Temps 1:08 1-5.

Lace Stocking, Shaffer, 111.
Surdoria, Richmond, 105.
Nosey Rose, Field, 110.
Gene S. Williams, 115.
Burgoo Prince, Ranch, 111.
Malta, Haynes, 105.
Marfano, Presbury, 115.
Donna, McGath, 98.

\$2 au mutuel rapportant sur Lace Stocking 12.15, 3.85, 3.40; sur Surdoria 4.70, 3.40; sur Nosey Rose 9.70.

5e COURSE — 5 1-2 furlongs. Bourse \$400. 3 ans

Un incident à Québec

Vives altercations entre MM. Duplessis et Mathewson
— A propos des comptes de voyages des ministres
— Les langues de serpent et l'expression "bandit" et culture française

(Par Louis Robitard)

Québec, 22 — A la fin de la séance de la Chambre, hier soir, un peu avant 1 heure, il s'est produit une scène regrettable et l'on a prononcé des paroles que l'on a dû retirer, sur l'ordre de l'Orateur qui a dû intervenir de son propre chef pour maintenir l'ordre.

La scène s'est produite sur l'échelle des crédits du ministère de la Voirie. A un moment donné, M. Talbot, de Chicoutimi, demande à M. Bouchard s'il fait payer par la province sa chambre au Château Frontenac. M. Bouchard répond dans la négative. "Alors, vous ne faites pas comme le trésorier provincial", dit M. Talbot.

M. Mathewson bondit. Il dit qu'on cherche à le salir, à le traîner dans la boue. Il dit que le député de Chicoutimi a chargé ses dépenses à la province quand il est allé en Angleterre plaider devant le Conseil Privé dans la cause de Jalbert vs le Roi.

M. Talbot intervient et déclare qu'il est prêt à parler de cette affaire si le trésorier le veut.

M. Mathewson poursuit, disant que les Arsène Lupin et les Sherlock Holmes de l'opposition ont essayé de trouver quelque chose d'ignoble pour salir sa réputation. "Tout ce qu'ils ont pu trouver, dit-il, c'est qu'à la page 84 des comptes publics de 1941, j'avais mis les montants chargés honnêtement et qui ne représentaient qu'une partie des frais que j'avais encourus dans l'intérêt de la province."

M. Mathewson parle alors des dépenses de voyage chargées à la province par MM. Martin B. Fisher, Albion Paquette et John Bourque au temps de l'Union Nationale.

M. Duplessis — Evidemment, ils étaient allés représenter la province aux fêtes du couronnement du Roi, en Angleterre, et à l'exposition internationale de Paris. Le trésorier provincial, lui, a chargé \$1,350 pour sa chambre au Château Frontenac et \$1,900 pour ses dépenses de voyage, soit un total de \$3,250 en 9 mois. Il s'est tellement aperçu que c'était indécent que, l'année suivante, il a caché les mêmes dépenses sous d'autres items. Et c'est lui qui vient nous parler d'économie.

M. Mathewson parle alors d'un compte de \$1,550 que le chef de l'opposition aurait fait au Ritz Carlton. M. Duplessis nie. Il déclare qu'il ne va jamais au Ritz, qu'il loge au Mont-Royal lorsqu'il séjourne dans la métropole. Il ajoute qu'il n'a jamais fait payer sa chambre à la province dans le cours ordinaire de ses fonctions.

M. Mathewson dit que le chef de l'opposition procède toujours contre ses adversaires par une campagne générale d'insinuations. Il rappelle une discussion survenue en Chambre entre M. Cléophas Bastien et M. Duplessis, de même que certains autres incidents. Il parle d'insinuations malhonnêtes et malpropres. Il dit qu'il n'a pas chargé la moitié des dépenses, que c'est par de belles campagnes que l'on fait perdre confiance dans les hommes publics et les institutions démocratiques. C'est comme ça que le peuple français a perdu confiance dans les institutions françaises, dit-il.

M. Duplessis — "Les institutions françaises sont aussi propres et aussi respectables que celles d'Angleterre ou n'importe quel autre pays."

M. Mathewson — "La civilisation française est admirable et je suis même un adorateur de la culture française. Mais pour imiter les personnes, il n'est pas nécessaire de cracher comme elles. Si l'on cherche à détruire le caractère personnel des hommes chargés de l'administration, le peuple finira par croire que les gouvernements sont des farces et les hommes les plus intègres et les plus compétents de la nation ne voudront plus prêter leur appui à l'administration de la chose publique, de peur de se faire salir."

Le trésorier continue et parle de "langue de serpents".

M. Duplessis — Je n'ai jamais entendu tant de saletés dans la bouche d'un trésorier provincial.

M. O. Gagnon — Et le bandit de Jeanne-Mance applaudit.

Alors éclatent des deux côtés un orage de protestations. M. J. Emile Dubreuil, député de Jeanne-Mance, demande à M. Gagnon de retirer ses paroles. M. Gagnon dit qu'il les a prononcées parce que M. Dubreuil a applaudi aux mots "langues de serpents". M. Dubreuil insiste. Alors, M. Duplessis prévient le président du comité plénier, que le trésorier devra aussi retirer ses paroles. La situation devient confuse. M. Cyrille Dumaine, de sa propre autorité, monte au fauteuil présidentiel et rétablit l'ordre en obligeant MM. Mathewson et Gagnon à retirer leurs paroles. Lorsque tous deux se sont excusés, M. Dumaine quitte le fauteuil et M. Alexis Caron, député de Hull, prend la présidence du comité plénier.

M. Mathewson poursuit ses explications et termine en disant qu'il n'a rien à expliquer ni à justifier, qu'il n'a à rougir de rien et qu'il n'a chargé qu'une partie excessivement faible de ses dépenses.

M. Duplessis

"Je ne recourrai pas, réplique le chef de l'opposition, aux expressions dont s'est servi le trésorier provincial, à ses immondes injures. Je le laisserai avec sa conception de la gentillesse."

M. Duplessis reproche ensuite verbalement au trésorier provincial d'avoir fait appel au témoignage d'un mort. "J'ai été élevé, dit-il, à respecter les tombes et à ne pas violer les cercueils, sans tenir compte des avantages politiques à retirer".

Aux prétentions qu'il aurait insulté celui-ci ou celui-là, M. Duplessis déclare que la Chambre sait à quoi s'en tenir. Aucun homme public n'a été autant vilipendé que lui-même.

"Le trésorier provincial, poursuit-il, prétend que je lui ai jeté de la boue, et du même coup, il prétend que ce n'est rien, ce qu'il a fait. Est-ce que sa conduite est aussi sale que cela? J'ai dit et je répète que je trouve indécent pour un ministre de charger à la province \$1,350 pour sa chambre au Château Frontenac et \$1,900 pour dépenses de voyage."

"De plus, je trouve singulier et louche qu'après avoir mentionné le fait, une année, dans les comptes publics, il place les mêmes dépenses sous un autre chef, l'année suivante."

"Le trésorier provincial, dit encore M. Duplessis, a fait de longues dissertations sur la France. Il ne s'est pas grandi. Je le défie, lui et tous les membres du gouvernement de trouver que j'aie fait payer un seul compte d'hôtel par la province."

M. Duplessis ajoute que le trésorier est malvenu de s'en prendre à un homme qui est allé jusqu'à réduire son salaire de \$2,000 par année, pendant deux ans et demi, économisant par le fait même \$5,000 à la province. "Il s'est fait connaître, dit le chef de l'opposition en terminant. Il n'est pas digne de se réclamer du titre de gentilhomme".

Un long silence suit le discours de M. Duplessis. L'incident est clos pour le moment.

Les jours fériés dans Québec

Déclaration de M. Godbout

Québec, 22 — Voici le texte de la déclaration du premier ministre Godbout faite à la Chambre des députés, relativement aux jours fériés:

Pour mettre fin à toute impression erronée, je crois devoir exposer à cette Chambre la situation exacte en ce qui concerne les jours fériés.

L'arrêté en conseil adopté par le gouvernement en vertu de la Loi des mesures de guerre le 7 courant, comporte d'abord une recommandation non obligatoire. Il conseille à tous les employeurs et employés de n'observer que six jours fériés jusqu'à la fin de la guerre, savoir: le Jour de l'An, le Vendredi Saint, le Jour de la Confédération, la fête du Travail, le Jour d'Action de grâce et Noël. Il les invite à modifier en ce sens leurs conventions collectives de travail, mais il ne les oblige pas à le faire et s'ils ne croient pas devoir se rendre à cette invitation, les jours de fête prévus dans les conventions collectives de travail existantes doivent continuer à être observés.

Ensuite, l'arrêté en conseil fédéral comporte deux dispositions impératives: la première ordonne que seuls les six jours fériés plus haut mentionnés seront observés dans le service civil fédéral, la seconde ordonne que l'on ne devra observer comme jours fériés, au sens de la Loi des lettres de change, en outre des six jours fériés déjà mentionnés, que les suivants: Tout autre jour fixé par proclamation fédérale, le lendemain du Jour de l'An, de la fête de la Confédération ou de Noël lorsque ces fêtes tombent le dimanche, et dans la province de Québec, l'Epiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée Conception. Par conséquent, on fait disparaître pour la durée de la guerre, la disposition de la Loi des lettres de change en vertu de laquelle on devait observer comme jour férié en vertu de cette loi, tout jour de fête fixé par une loi provinciale dans les limites de cette province.

Il en résulte que la Saint-Jean-Baptiste, qui est déclarée jour de fête par nos statuts provinciaux, ne sera pas un jour férié au sens de la Loi des lettres de change et par conséquent, les banques et certains établissements financiers devront nécessairement ouvrir leurs portes ce jour-là.

Mais rien dans l'arrêté en conseil fédéral n'enlève à notre législation son effet propre et par conséquent, la Saint-Jean-Baptiste demeure un jour de fête, dans cette province, pour tout ce qui dépend de nos lois provinciales. Ainsi, les tribunaux ne siégeront pas, les bureaux d'enregistrement seront fermés de même que ceux du Gouvernement et l'on devra observer les conventions collectives et les ordonnances qui, dans certaines industries, défendent de travailler ce jour-là.

Ouvrages d'art de Gérard Morisset de la Société royale du Canada

Coup d'oeil sur les arts en Nouvelle-France, Québec, 1941, XI-171 pages, 32 gravures... \$1.00
François Rannoyzé, Québec, 1942, 24 pages, 16 gravures... \$0.50
Philippe Liebert, Québec, 1943, 32 pages, 24 gravures... \$0.60
Evolution d'une pièce d'argenterie, Québec, 1943, 32 pages, 24 gravures presque toutes inédites... \$0.60
Paraitra en juillet prochain: Les Eglises et le Trésor de Varennes. 1 vol. in-16, 32 pages, 32 gravures. Service de Librairie du Devoir.

Histoire de la Province de Québec

par Robert RUMILLY

Tome X — I. TARTE

Tome XI — S.-N. PARENT

Chaque volume \$1.00 au comptoir; \$1.10 par la poste.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"



DUPUIS

Célébrons dignement et avec enthousiasme notre fête nationale, jeudi :

Fête de la Saint-Jean Baptiste

... afin que cette journée soit mémorable, que les momens ne manquent pas d'amener les enfants au défilé des chars allégoriques, glorifiant, cette année, LA MERE CANADIENNE ... et si papa fait partie du défilé ce sera une grande joie pour toute la famille que d'aller l'applaudir sur son parcours...

Voyez ces suggestions de la dernière heure...

Fermés jeudi fête de la Saint-Jean-Baptiste

VEZ FAIRE VOS ACHATS ESSENTIELS DEMAIN.

Messieurs...

prenez part au défilé de la Saint-Jean-Baptiste. Voici quelques suggestions pour compléter votre tenue :

- complets foncés
- chapeaux foncés
- chemises blanches
- cravates mi-foncées
- souliers noirs

Tenue de cérémonie

ou en jaquette (Morning Coat)

- chapeaux de soie (haut de forme)
- pantalons rayés
- chemises blanches
- cravates grises
- souliers noirs
- gants gris
- et cannes.

DUPUIS — rez-de-chaussée



Ensembles de sport

pour hommes et jeunes gens...

9.95

Ces deux pièces : chemise et pantalon, sont en tissu rayonné et coton mercerisé. La chemise est à manches courtes, pour petites, moyennes, grandes tailles... Le pantalon est droit avec poches et passe-vent, tailles: 30 à 40. En brun médium ou gris.

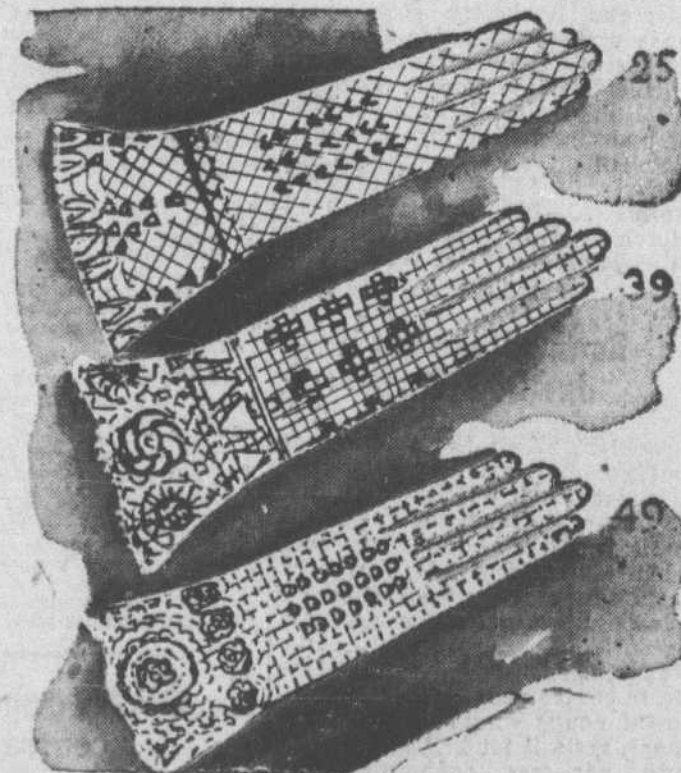
DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)



Complets d'été

Pour adolescents de 15 à 19 ans... Ces complets sont en léger et fin worsted gris pâle, vert pâle, bleu pâle, avec rayures dans la texture. Veston droit à 3 boutons. Avec gilet et pantalon.

19.95



Gants blancs

pour la Saint-Jean-Baptiste... et pour tout l'été...

- BEMBERG ANGLAIS 1.25
Jolis gants à manchettes
- KAYSER, RAYONNE 1.00
plusieurs chic modèles
- GANTS AU CROCHET, .49
tricot fait à la main.
- GANTS, FILET, CROCHET, .39
tricot fait à la main.
- FINS GANTS DE FILET .25
tricot main, très légers.

DUPUIS — rez-de-chaussée

Pour la jeunesse en vacances

Ensembles d'été 3.69 à 9.59

Une chemise à collet sport et à poches appliquées... un pantalon à bas relevé et le haut à passe-vent... voilà un ensemble recherché des adolescents de 8 à 13 ans. Cotonnade lavables en beige, vert, bleu...

Pantalons de jeu 2.49

Pour 10 à 18 ans. Tissue denim lavable et autres tissus. Marine, beige, vert, gris, bleu royal. Unis ou fantaisies dans la texture. Passe-vent à la taille et bas relevé.

Complets lavables 2.98

Pour 10 à 14 ans. Coton fini toile en gris, crème, beige, gris, bleu, vert pâle. Veston droit non doublé et à poches appliquées. Culotte droite non doublée.

Pas de commandes postales pour ces quatre items.

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

